

Petit Journal de notre Collecte

La quatrième vague a rapporté 58 050 francs

Voici la liste des dons reçus entre le 15 avril et 15 septembre 1999 :

	Francs		Francs
BERTHOLON Emile (Lyon)	300	LÉGER Jacqueline et Charles (Versailles)	200
BILLET René (Valenciennes)	250	MAIGNÉ André (Le Kremlin-Bicêtre, 94)	300
CATRICE Pierre (Roubaix)	300	MAYEUR Françoise et Jean-Marie (Paris)	500
CHATILLON Jean (Orléans)	300	PRIMAULT Prosper (Paris)	200
COURBOIN Philippe (Chantilly)	300	ROLLIN René (La Grande Motte, 34)	200
DAVOUST André (Fouras, 17) 2 ^e don	200	SAUVAGE Jean (Angers) 2 ^e don	1 500
DUCLERCQ Philippe (Abbeville)	200	UNION CENTRISTE DU SÉNAT	50 000
DULIEU Christiane (Paris, 20 ^e)	200	par Jean Faure, sénateur de l'Isère, maire d'Autrans	
GALISSON René (Villeneuve-St-Georges, 94), 2 ^e don	200	VINAUGER Jean (Maisons-Alfort, 94)	1 000
GENG Francis (Bellême, 61)	200	WETZEL Jean-Marie (Le Cannet, 06)	250
GLAUME Maxime (Saint-Jean-de-Braye, 45)	300		
GOUDON Roger (Laurac-en-Vivaraix, 07)	300		
HESPEL VANDEWALE Marie-Louise (Baizieux, 80) ..	150		

En outre, deux de nos amis nous ont envoyé leurs dons (200 et 500 francs) en choisissant de garder l'anonymat. Au total, cette quatrième vague de dons nous apporte 58 050 francs.

Le don de 50 000 francs, signé Jean Faure, nous incite particulièrement à poursuivre nos efforts pour accroître nos performances, ce qui est naturel : au Palais du Luxembourg, le sénateur Faure est aussi président du Groupe d'étude des problèmes du sport et des activités physiques...

Lancée en octobre 1998, il y a un an, notre collecte nous a donc apporté 113 480 francs : le bulletin "Le MRP vous parle" est donc sauvé pour entrer dans l'An 2000. Merci, mille fois merci à tous nos amis !

Mais si nous voulons continuer à publier nos témoignages et à élargir la diffusion du bulletin, nous devons poursuivre notre effort. **La collecte, donc, continue...**

Il ne faut pas oublier que le prix de l'abonnement demandé aux adhérents (qui s'ajoute au don) a un caractère symbolique plus que commercial par rapport au coût réel du bulletin (réalisation, routage, services gracieux à des relais d'opinion, stock important entretenu à l'intention des universitaires et des étudiants...).

Il ne faut pas oublier non plus qu'un certain nombre de nos amis négligent de nous adresser régulièrement le montant de leur cotisation et de leur abonnement.

Ce phénomène de l'oubli, bien connu des administrateurs d'associations, frappe aussi notre collecte. Beaucoup d'amis ont dit "oui" en lisant notre appel dans le bulletin, mais ils n'ont pas encore joint le geste, en l'occurrence le chèque, à la parole ; la vie moderne est faite d'un programme quotidien qui n'est jamais achevé quand la nuit est tombée !

Mais tous les espoirs sont permis car même des historiens qui, jusqu'ici, nous ignoraient, se prennent au jeu et nous adressent des dons.

Pour consolider le financement du bulletin

LA COLLECTE DE DONNS RESTE OUVERTE

Dans les circonstances actuelles, la collecte de dons ouverte en octobre 1998 pour assurer le financement du bulletin reste encore la meilleure garantie :

- de notre redressement éditorial,
- de notre reconnaissance par les médias,
- de notre entrée dans le monde des chercheurs, des historiens, des professeurs qui écrivent les livres d'histoire scolaires, des enseignants, des étudiants...

RÉDIGEZ VOTRE CHÈQUE REPRÉSENTANT VOTRE DON

à l'ordre de : "AMICALE DU MRP",

REMP LISSEZ CE BULLETIN ET ADRESSEZ LE TOUT

à AMICALE DU MRP 133 BIS RUE DE L'UNIVERSITÉ 75007 PARIS.

- Vos nom et prénom : _____
- Votre adresse : _____
- Si vous ne souhaitez pas que votre nom soit cité dans les listes de dons que nous publierons dans le bulletin, cochez cette case

"Le MRP vous parle !" n°82

Mais que sont donc devenus nos camarades ?

Sur les quelque 200 000 femmes (57,6 % en moyenne) et hommes (42,4 % en moyenne) qui ont milité au MRP durant une ou plusieurs périodes entre 1944 et 1965 (ils étaient 125 000 en 1946 d'après Pierre Letamendia, dans son ouvrage "Le MRP", page 197), l'Amicale en compte aujourd'hui moins de 700 (dont beaucoup ne payent pas régulièrement leur cotisation). Où sont donc les autres ? Ils ne sont plus jeunes, certes, mais ils ne sont pas tous morts !

A l'Amicale, les quelques anciens qui assurent son administration et gèrent son fichier — et dont le nombre est proche de zéro et même encore plus proche que ne peuvent l'imaginer nos lecteurs, ce qui est vrai aussi pour la réalisation du bulletin —, s'interrogent périodiquement sur les raisons de ce décalage. Il leur arrive d'en trouver quelques unes mais aucune ne les satisfait entièrement. Ils en retiennent toutefois une en priorité : à Paris un peu, en province beaucoup, l'Amicale n'est pas ou n'est plus connue des anciens militants du MRP.

L'Amicale a eu naguère des correspondants départementaux ou régionaux ; mais une fois disparus, ils n'ont pas souvent été remplacés.

Alors que faire ? Faire passer des encarts dans les journaux de province ? On y pense, Mais il faudra payer !

La collecte de dons continue...

Ami lecteur,

ATTENTION !

Dernier appel à l'adresse de nos amis qui n'ont pas eu le temps de dépouiller tout leur courrier reçu pendant les vacances...

Il est possible que vous ne receviez plus le bulletin "Le MRP vous parle !" à partir du prochain numéro. Si c'est le cas, ne vous en étonnez pas !

C'est que vous faites partie des amis à qui nous faisons le service du bulletin sans savoir si celui-ci les intéresse encore ; il s'agit en effet de ceux qui n'ont payé leur abonnement que de façon irrégulière ou ne l'ont pas payé du tout depuis de nombreuses années (l'année du dernier paiement figure sur l'étiquette d'expédition).

Ne sont pas concernés par cet avis les abonnés à titre gracieux, en nombre réduit, que nous sélectionnons en raison du rôle particulier qu'ils peuvent jouer en faveur de la mémoire du MRP, notamment les historiens, les producteurs d'émissions historiques dans les médias, les enseignants...

Qu'on le comprenne bien : nous n'avons pas les moyens matériels de faire des rappels individuels à ceux de nos amis qui nous oublient, involontairement ou non. Donc, à partir du numéro 83 (le suivant de celui-ci), la liste de nos abonnés sera mise à jour.

Bien entendu, si vous désirez conserver le service du bulletin ou le rétablir, vous aurez satisfaction dès que vous aurez payé votre abonnement : 100 francs par an, ou 200 francs au total si vous désirez être à la fois adhérent de l'Amicale du MRP et abonné au bulletin "Le MRP vous parle !"

NICOLE FONTAINE

ÉLUE PRÉSIDENTE DU PARLEMENT EUROPÉEN

Le rôle moteur de la démocratie-chrétienne dans la construction de l'Europe - surtout depuis l'initiative historique de Robert Schuman du 9 mai 1950 -, a été une fois de plus illustré par l'élection triomphale de Nicole Fontaine à la présidence du Parlement européen (comme par l'investiture de Romano Prodi à la présidence de la Commission européenne).

Nous sommes heureux de saluer le succès de cette démocrate-chrétienne et de cette européenne aux fortes convictions, dont tout le monde à Strasbourg - au-delà des frontières de notre famille d'esprit -, admire l'intelligence, la compétence et l'énergie.

Puis-je ajouter que les membres de notre Amicale se souviennent de son combat pour l'enseignement catholique ?

Nous savons qu'elle inscrit son action dans la fidélité aux orientations et à la politique des "pères de l'Europe".

Nous lui adressons, avec toute notre affection, tous nos vœux pour l'accomplissement fructueux de ses nouvelles tâches à la tête d'un Parlement européen aux pouvoirs renforcés, au seuil d'années véritablement décisives pour l'avenir de l'Union Européenne.

Jacques Mallet

ancien député européen
président de l'Amicale du MRP

MAIS OÙ DONC SONT PASSÉES MES ARCHIVES ?

Dimanche 12 septembre 1999, France-Inter, "Figure de proue", l'émission culturelle dominicale de Jacques Chancel, de 17 à 18 heures. Invité : Jean Favier, né en 1932, historien, ancien professeur à la Sorbonne (histoire économique du Moyen-Age), membre de l'Institut, ancien directeur général des Archives de France (pendant une vingtaine d'années). Sujet : "Charlemagne", le dernier ouvrage de l'invité.

La conversation porte donc sur Charlemagne, créateur d'une Europe qui lui vaut, en 800, d'être couronné empereur des Romains par le Pape. Et, en 1999, quand on parle de l'histoire de l'Europe, on évoque inévitablement la construction de l'Europe contemporaine. Et c'est bien ce qui se passe à l'émission "Figure de proue", avec un échange de vues sur le rôle personnel des grands hommes dans la construction de l'Europe au cours des temps. Ce rôle est considérable, et même décisif, selon Jean Favier, qui, sur le ton doctoral de l'expert, déclare (il est 17 heures 13) que la construction européenne, après la deuxième guerre mondiale, a été lancée dans les années 60 par le couple de Gaulle-Adenauer.

Pour une nouvelle, ça, c'est une nouvelle ! De quoi nous en mettre plein les mirettes, à nous, qui sommes de pauvres ignorants !

Pas un mot, dans ce dialogue Favier-Chancel, sur la réconciliation franco-allemande réalisée par Robert Schuman dès l'arrivée de son ami Adenauer à la chancellerie d'Allemagne de l'Ouest en 1949.

Pas un mot non plus sur le Plan Schuman (1950) ; ni sur le traité de Paris créant, en application de ce Plan, la Communauté européenne du charbon et de l'acier (1951) ; ni sur le traité créant la Communauté européenne de défense qu'Adenauer réclamait pour éviter la renaissance d'une armée allemande (1952) ; ni sur le Traité de Rome créant la Communauté économique européenne (le Marché Commun) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) signé en 1957, contre les-ques de Gaulle a bataillé inlassablement jusqu'à son retour au pouvoir...

On dit parfois, à propos des grands drames mondiaux, que l'Histoire bafouille ; les historiens s'y mettraient-ils eux aussi ?

En l'occurrence, l'honorable Jean Favier, grand archiviste français, serait-il victime de l'intox que certain petit monde gaullois distille depuis quarante ans dans les médias sur la véritable histoire de la Quatrième République ? Si c'est le cas, on lui souhaite de pouvoir se désintoxiquer et de s'en remettre aux faits et aux documents d'archives.

Jacques Parini

Une messe aux Invalides pour Georges Bidault qui était né le 5 octobre 1899

L'association "Les Amis de Georges Bidault" a fait dire une messe d'action de grâces à Saint-Louis des Invalides le 5 octobre 1999, jour du centième anniversaire de sa naissance.

Une soixantaine de ses anciens collaborateurs et d'anciens militants du MRP - dont beaucoup sont membres de l'Amicale du MRP -, se sont ainsi retrouvés durant une heure de pensée commune en hommage au chrétien authentique, à l'éditorialiste de "l'aube", à l'intrépide chef de la Résistance intérieure, au militant MRP porté au sommet de l'Etat, en 1946, par son seul engagement politique désintéressé.

SOMMAIRE

	Pages
◆ Ami lecteur, attention, la liste de nos abonnés va être mise à jour !	4 et 32
◆ Petit Journal de notre Collecte de dons : 113 480 francs en un an	2 et 3
◆ Actualités	
• Nicole Fontaine élue présidente du Parlement européen	5
• Mais où donc sont passées mes archives ?	5
• Messe d'action de grâce à Saint-Louis des Invalides pour Georges Bidault, qui naquit à Moulins il y a cent ans	5
◆ Libres opinions	
• Kosovo : pas de quoi être fier ! par Jacques Parini	6 et 7
◆ Dans notre histoire	
• "Des syndicalistes chrétiens en politique, 1944-1962", un ouvrage de Bruno Béthouart	8 à 10
◆ Témoignages	
• Au carrefour des confidences, en mémoire de Jacques Flaud	11 à 14
• La IV ^e , par André Delapierre	31
• Après le congrès national du MRP à Toulouse en mai 1948 : l'éditorial de Jean Texcier dans "Combat"	31
◆ Dans nos archives - Il y a 50 ans	
• L'histoire secrète des parlementaires MRP : troisième trimestre 1949	15 à 30
• "Origines et mission du MRP" : extrait d'une brochure du MRP (diffusée en 1951)	30

* *
*

Ce numéro a été tiré à 1500 exemplaires.

Libres opinions

KOSOVO : PAS DE QUOI ÊTRE FIER !

Pourchassés comme du gibier, arrêtés, humiliés, battus, brutalisés, affamés, terrorisés, violés, torturés, brisés dans leur corps pour le reste de leur vie, réduits en squelettes moribonds dans des prisons ou des camps d'extermination, abattus d'une rafale, pendus, brûlés vifs... Tel fut le sort d'environ 3% des populations civiles européennes vivant dans les territoires occupés par les armées d'Adolf Hitler, que soutenait un peuple fanatisé.

C'est aussi le sort, en 1999, d'environ 3% des habitants albanophobes du Kosovo "purifié" par les hordes de Milosevic avec le soutien d'un autre peuple, lui aussi fanatisé.

Là s'arrête la ressemblance.

En 1945, après cinq ans d'immenses sacrifices, le peuple allemand a plié sous le fer et le feu ; son führer a payé ses crimes par le suicide dans un décor d'apocalypse ; ses principaux complices ont été pendus. Et leurs vainqueurs, qui revenaient de loin, de très loin, ont juré qu'on ne les y prendrait plus et ont proclamé en chœur comme s'ils étaient des héros de l'histoire humaine: "Plus jamais ça !". Et voilà qu'en ce printemps 1999, cinquante-quatre ans après l'écrasement de la Bête, "ça" est revenu. Au cœur de l'Europe et pendant cinq mois.

Pourquoi ? Les générations nouvelles supporteraient-elles mal que leurs prédécesseurs veillent les mettre en garde contre l'oubli du passé ? C'est un peu vrai, et depuis longtemps, quand on passe d'une génération à la suivante. Mais l'explication reste un peu faible. Il y a autre chose dans les causes de ce drame...

Qui, parmi les dirigeants occidentaux, après le déclenchement de la purification ethnique dans toute l'Europe occupée par les nazis, aurait imaginé que l'on pût "arranger les choses" en négociant avec Hitler ? Personne ! L'objectif de tous les grands pays restés libres fut celui que Churchill avait fixé dès juin 1940 : la capitulation sans conditions des tortionnaires de l'Europe, alors que leurs forces armées étaient encore très inférieures à celles du Reich.

A l'inverse, en ce printemps 1999, les dirigeants occidentaux qui disposaient d'une puissance militaire des milliers de fois supérieures à celles de Milosevic, ont patienté, hésité, avalé couleuvre sur couleuvre. On discutait à Rambouillet, puis à Paris, alors que la purification ethnique avait déjà abondamment ensanglanté le Kosovo sous la conduite de Milosevic, dont on savait qu'il était un expert en horreurs depuis ses exploits en Bosnie-Herzégovine.

On en vint enfin à des frappes, lancées depuis des avions volant à 5 kilomètres et plus. Résultats sur l'armée et les milices serbes : bien

limités, de l'aveu même de l'OTAN, sauf sur leur capacité à renforcer leur présence au Kosovo et à assassiner les Kosovars par villages entiers. Ça va demander trois jours, avait annoncé le ministre français de la Défense ; une semaine, peut-être deux, avait corrigé son collègue des Affaires étrangères !

Milosevic, apparemment des milliers de fois plus rusé que les dirigeants occidentaux, cria à l'agression contre la Serbie, prit des Kosovars comme des boucliers humains, fit taire l'Eglise orthodoxe, organisa des cérémonies, avec tapis rouge sur l'aérodrome de Belgrade, des concerts sur les ponts, des réceptions où il conviait, sous les caméras de la télévision, ses "frères" russes à des ballets diplomatiques. En 1945, Hitler, agité de tremblements, vivait sous terre dans son bunker.

Milosevic ? Un "barbare", déclara Chirac. Certes, mais un barbare doué d'un sens politique aigu, d'un art génial pour deviner chez ses adversaires la pusillanimité, le manque d'imagination, de vigilance et de flair, parfois même l'inconscience, la naïveté et, pour tout dire, la tendance naturelle à se laisser couillonner.

On n'invente rien à dire cela ! Ce barbare, qui venait de "capituler", disait-on à l'Ouest à la mi-juin, s'est tout de même encore payé royalement la tête des grands de ce monde en faisant convoier par ses hommes de main deux cents soldats russes de Bosnie jusqu'à Pristina afin que ceux-ci soufflent l'aérodrome aux Anglais !

"C'est une erreur, nous allons retirer nos soldats", s'excusa le ministre russe des Affaires étrangères. Et l'OTAN le crut !

C'est une histoire à mourir de rire et terrifiante à la fois, quand on pense que la mission de l'OTAN est de sauver le monde libre : oui ou non, les gouvernants occidentaux - et leurs services hautement spécialisés et équipés des moyens technologiques les plus sophistiqués - ont-ils été formés, durant leurs études dans les grandes universités mondialement réputées, ou plus tard, au cours de leurs brillantes carrières, aux dures réalités humaines ou simplement aux charmes des cocktails ? Oui ou non ont-ils appris qu'ils allaient s'exposer au risque d'être piégés un jour et de se faire ridiculiser par des rustauds madrés qui les auraient jugés et même jaugés ?

Pour diriger les Etats comme les hommes, il faut des idées, encore des idées, toujours des idées !

"C'est une erreur..." déclare le ministre russe des Affaires étrangères après le coup des soldats russes sortis des fourgons du barbare Milosevic pour occuper l'aérodrome de Pristina, capitale du Kosovo. Une idée, pour répondre ? En voici une : l'OTAN encercle cette petite troupe et bloque son ravitaillement en eau, en carburant, en nourriture et en vodka. Elle attend les protestations de Moscou puis déclare : "Sorry ! C'est une erreur !". Les Russes, surpris à leur tour et admiratifs, en seraient venus plus vite à l'arrangement diplomatique qui, de toute façon, s'imposait.

On connaît l'excuse de l'OTAN : la Serbie est un Etat souverain, aux frontières reconnues ; on ne lui a pas déclaré la guerre ; on a choisi une réplique militaire ultra-moderne, celle du "zéro mort" (dans son camp) ; il faut respecter le droit international et même le droit des gens (hormis celui des Kosovars qui hurlent "au secours !")...

Qui oserait aujourd'hui aller expliquer ça aux martyrs du Kosovo, sur place ?

A cette jeune mère qui retrouve sur un gros tas de débris humains, dans les restes de sa maison incendiée, le crâne de son bébé noirci par le feu...

A cette jeune fille kosovar, violée par dix guerriers serbes et découverte miraculeusement en survie sous un monceau de cadavres, cruellement handicapée pour la vie ? Qui oserait lui tenir ce langage de chancellerie en la regardant dans les yeux, si elle avait encore un regard ? Chiche ! A cet intellectuel instruit, quand il rentrerait, on ne couperait pas le cou. Seulement les couilles.

Ah, que oui, il est plus facile d'aller faire un repas canaille dans un bistrot du Marais à Paris que d'arrêter tout net la renaissance de la barbarie nazie !

Terminons par une prière...

Ô dieux qui portez l'avenir du monde sur vos genoux, rendez-nous Roosevelt, Truman, Churchill, de Gaulle, MacArthur, Eisenhower, Bradley, Patton, Montgomery, Juin, de Lattre, Leclerc, Jean Moulin, Georges Bidault...

Et délivrez-nous des nuls !

Jacques Parini

J'avais écrit ce papier d'actualité en juin. Trois mois plus tard, en septembre, je n'ai pas changé d'opinion.

- Milosevic est toujours au pouvoir à Belgrade et le peuple serbe toujours en plein désarroi.
- Toutes les semaines, on découvre de nouveaux charniers au Kosovo, avec des cadavres atrocement mutilés.
- A travers toutes les enquêtes journalistiques réalisées dans la population kosovar, la barbarie des milices serbes apparaît pire encore qu'on ne l'avait décrite au début. Exemple : ce gamin de douze ans qui demande qu'on lui enlève "un morceau de son cerveau" parce qu'il a vu les miliciens "découper" treize personnes devant lui, dont son père (Régine Herzberg-Poloniecka, de Médecins du Monde, dans Le Monde du 24 août).
- Les prisonniers kosovars détenus en Serbie restent à la merci de leurs bourreaux. L'OTAN les a oubliés.
- Les chiffres publiés par l'OTAN en juillet sur les pertes infligées aux forces serbes par les frappes aériennes sont maintenant contredits partout et l'OTAN elle-même s'abstient de les confirmer. Les chars détruits étaient en carton.
- En revanche, il est bien établi par les témoignages des Kosovars que les massacres se sont considérablement intensifiés dès le début des bombardements. Le choix des frappes comme moyen de faire fléchir Milosevic n'était donc valable que si l'opération ne durait que quelques heures, comme le prévoyait l'OTAN. Mais les experts de Bruxelles se sont trompés, comme Gamelin en 1940, et leur erreur a coûté la vie à des milliers de Kosovars.
- D'abominables criminels vivent tranquillement dans les secteurs serbes du Kosovo et ils sont connus.
- Le peuple kosovar sait tout cela parce qu'il l'a vécu et qu'il le vit et c'est pourquoi il lui arrive de manifester dans la rue son mépris et sa colère face au soldats de la KFOR, qui, courageusement, font ce qu'ils peuvent. Ce ne sont pas eux les responsables du gâchis !
- Le 25 août, certes, on a arrêté à Vienne le Général Momir Talic, commandant de l'armée bosno-serbe. Mais, depuis six ans, le Président Radovan Karadzic et le Général Mladic, responsables des massacres en Bosnie-Herzégovine, notamment du massacre des 8000 hommes regroupés par trahison et abattus à Srebrenizca, sont toujours officiellement recherchés par la justice ! De qui se moque-t-on ? On pouvait naguère les rencontrer dans les rues de Pale, leur capitale, mais les hommes des forces occidentales qui auraient pu les arrêter avaient la consigne de changer de trottoir ! De grands reporters l'ont écrit ; ils n'ont jamais été démentis... On parle aujourd'hui de refaire tout de suite du Kosovo martyrisé une province multi-ethnique serbo-kosovar. Cela relève d'une sinistre plaisanterie !

OTAN, suspends ton vol ! Tu as cinquante ans. Regarde derrière toi.

Et embauche bien vite des gens de la trempe de tes fondateurs ! Sinon, tu feras rire et pleurer.

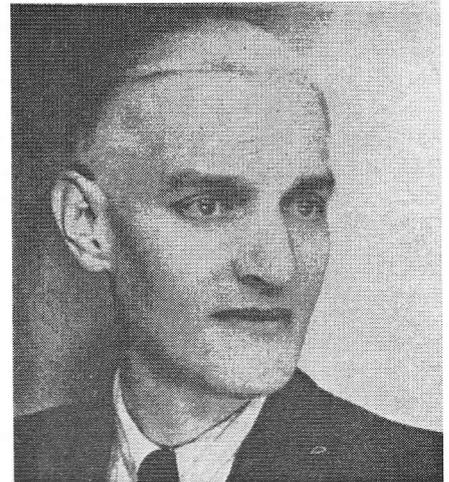
J.P.

Des syndicalistes chrétiens en politique, 1944-1962

PORTRAITS CROISÉS



de
Paul BACON



Louis BEUGNIEZ



Jules CATOIRE



et
Robert PRIGENT

C'était annoncé dans notre numéro précédent...

Bruno Béthouart, maître de conférences d'histoire contemporaine à l'Université du Littoral-Boulogne (Pas-de-Calais) - qui avait fait une communication sur la politique sociale innovante du MRP au Colloque "Regards sur le MRP" tenu au Palais du Luxembourg le 10 décembre 1996 -, vient de réaliser un ouvrage sur l'action sociale et familiale des parlementaires syndicalistes chrétiens membres du MRP.

On y trouve quatre grandes "vedettes" de l'action du Mouvement : Jules Catoire, Louis Beugnief, Robert Prigent, Paul Bacon, tous des modèles de militants-ministres. Autant de "portraits croisés" qui "permettent de comprendre l'itinéraire hors du commun de ces hommes entrés en politique pour défendre des idées, des projets, avec l'innocence naïve des nouveaux venus dans la République".

Titre de l'ouvrage : "**Des syndicalistes chrétiens en politique**".

Prix : 110 F. Frais de port en sus : 24,50 F.

CET OUVRAGE EST EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE

Distribution SODIS. - Diffusion : AFDU Diffusion (France)

A défaut, vous pouvez adresser votre commande directement aux :

Presses Universitaires du Septentrion

Rue du Barreau BP 199, 59654 Villeneuve d'Ascq Cedex

Tél : 03.20.41.66.80 - Télécopie : 03.20.41.66.90

Nous présentons ici cet ouvrage sous forme d'une interview de l'auteur par Jacques Mallet

Jacques Mallet. - En quoi la sortie de ce livre aujourd'hui peut-elle être opportune ?

Bruno Béthouart. - Au premier abord, l'étude paraît éloignée de nos préoccupations de cette fin de siècle. L'ouvrage évoque en effet la trajectoire de quatre militants syndicalistes chrétiens, formés par l'action catholique de l'entre-deux guerres, plus particulièrement la JOC naissante, et nourris durant leur jeunesse dans le sérail catholique social par la rencontre de prêtres aumôniers missionnaires du travail, ou au sein de secrétariats d'œuvres diocésaines. Ces institutions évoquent un moment particulier de l'histoire de l'impact de l'Eglise dans le milieu ouvrier. Bien d'autres approches se sont manifestées depuis lors, de l'expérience des prêtres-ouvriers à celle de la déconfessionnalisation de la CFTC. Et, pourtant, aujourd'hui autant qu'hier ou avant-hier, les chrétiens engagés dans la vie politique, sociale et culturelle recherchent autant sinon plus qu'avant des repères pour se situer et répondre aux défis de la sécularisation, de l'émergence de problèmes sociaux aigus, de l'individualisme qualifié en son temps par Tocqueville de "rouille des sociétés". Il est donc important de rappeler que déjà à cette époque (1918-1945), face aux choix monarchistes intégristes, puis au cortège des ralliés à la France de Vichy, en opposition aux républicains anticléricaux puis aux thuriféraires du dogme marxiste, se sont dressés des chrétiens sociaux qui ont refusé des doctrines contraires à leurs références évangéliques. N'y-a-t-il pas une interpellation à caractère contemporain dans ce refus d'accepter autant à droite qu'à gauche les "vulgates" à la mode, de l'ultra-libéralisme cher à Alain Madelin, de l'obsession sécuritaire d'une partie de la droite autoritaire à l'ambiguïté, voire aux contradictions, des choix socialistes européens sans parler du retour d'une extrême-gauche manichéenne ? Ce sont d'abord et avant tout des "résistants" au conformisme, aux "prêts à porter idéologiques".

Jacques Mallet. - Trois des quatre militants sont issus du Nord : est-ce un hasard ou cette région n'est-elle pas une terre particulièrement féconde pour le christianisme social ?

Bruno Béthouart. - Il faut évidemment convenir qu'il existe d'autres grands foyers de fécondité catholique sociale comme l'Ouest, terre de naissance d'**Ouest Eclair** ; la région Rhône-Alpes, qui voit surgir **La Chronique sociale** autour de Marius Gonin ; l'Est, qui met en contact les militants alsaciens avec l'école sociale chrétienne allemande. Il n'en reste pas moins vrai que, avec ses abbés démocrates comme les abbés Vanneufville, Six et Raux, son célèbre abbé Jules Lemire, "la soutane la plus populaire de France", selon son secrétaire, Natalis Dumez, futur fondateur de **La Voix du Nord**, avec son cardinal défenseur des syndicalistes chrétiens, Achille Liénart, avec ses réseaux de secrétariats sociaux, son Ecole normale ouvrière, son journal syndical **Le Nord Social**, connu jusque dans le Gers natal de Paul Bacon, le Nord possède une richesse assez exceptionnelle en hommes de caractère. Un exemple

parmi d'autres, la dynastie des Diligent : qui ne connaît l'ancien maire de Roubaix, ancien député puis sénateur centriste ? Son père, Victor, a été en son temps un des plus fidèles disciples de Marc Sangnier et le fondateur du Sillon dans le Nord. Sur cette terre où la CGT, le guesdisme puis la SFIO et le PCF ont largement dominé, les forces démocrates chrétiennes toujours présentes ont su se faire respecter.

Jacques Mallet. - S'il fallait résumer l'œuvre accomplie par ces quatre militants ?

Bruno Béthouart. - Sans entrer dans le détail (je vous renvoie à la lecture de l'ouvrage), il est important de qualifier l'action de chacun.

Robert Prigent est indiscutablement le spécialiste des questions familiales, démographiques, l'homme du baby boom et de la reconnaissance d'une réalité dont l'impact reste très important aujourd'hui (que serait la France de 1999 sans cette renaissance démographique d'alors ?) dans les institutions de représentation nationale et départementale, avec l'UNAF, les UDAF et l'INED.

Louis Beugniez a été le président de la Commission du travail et de la Sécurité Sociale de 1946 à 1951 : tout projet législatif, toute proposition de loi ou de résolution, comme par exemple celle de remettre en cause le droit de grève, doit passer par le président, élément incontournable et influent à l'Assemblée.

Jules Catoire, dans sa fonction de secrétaire d'Etat à la Santé publique et à la Population durant les années 1948-1950, est le véritable bras droit social de Robert Schuman dont il partage la conviction européenne mais aussi l'assiduité de la pratique religieuse.

L'homme qui, de 1950 à 1962, c'est-à-dire sous deux républiques très différentes dans leur sensibilité et leur approche des réalités socio-professionnelles, est le plus souvent en poste au ministère du Travail et de la Sécurité Sociale n'est autre que Paul Bacon. Présent à douze reprises et durant l'équivalent de neuf années, il incarne la compétence sociale des démocrates chrétiens et se voit reconnu comme tel par ses partenaires de droite et de gauche.

Ces militants ont connu des échecs importants et, pour certains immédiats, puisque Louis Beugniez et Robert Prigent sont battus dès 1951 ; ils ont été rapidement marginalisés à l'image d'un parti broyé par les enjeux et des attirances contradictoires. Ils ont cependant représenté, modestement et imparfaitement, une génération de militants qui ont incontestablement crédibilisé l'engagement des chrétiens dans la République via la Résistance et au sein du monde ouvrier par une présence minoritaire mais sans complexe.

Jacques Mallet. - Peut-on parler d'un présent et d'un avenir du courant chrétien social ?

Bruno Béthouart. - Il est difficile et risqué de prévoir l'avenir ; l'historien par définition ne se livre pas à l'évaluation du destin de tout courant politique, social ou reli-

gieux. Il est indéniable cependant que les théories et pratiques sociales de demain, pour avoir quelque chance de tenir dans la durée, devront concilier l'efficacité et la générosité à la manière de "l'économie sociale de marché" lancée par Ludwig Erhard et acceptée par Konrad Adenauer dans la RFA en pleine reconstruction. Les travaux de François Perroux puis de Louis Charvet ont inspiré en leur temps des projets de Paul Bacon sur la création de "sociétés de travail et d'épargne". Evoquée en annexe dans *Des syndicalistes chrétiens en politique*, cette proposition de loi, faite en 1946, porte visiblement la "marque française", plus idéologique, et conduit à une économie d'entreprise où le directeur est le mandataire d'un comité de gestion rassemblant à parité des représentants d'apporteurs de capitaux et d'apporteurs de travail ainsi que d'"animateurs" choisis pour leurs compétences. Le libéralisme triomphant a balayé ces projets à caractère utopique sans pour autant anéantir l'espoir d'aboutir à un équilibre, à une "troisième voie" qui pourrait identifier dans le siècle prochain la nature des sociétés européennes à égale distance du libéralisme sauvage et du socialisme collectiviste.

Jean Bornard, décédé en 1996, permanent mineur

CFTC dans les années cinquante, puis président de la centrale syndicale chrétienne, s'inspirant de la doctrine sociale de l'Eglise, propose deux ans avant sa mort à ses amis syndicalistes des pays de l'Est un programme intitulé "Richesse et actualité des principes sociaux chrétiens". Parmi les axes fondamentaux, il met en exergue la primauté de la personne qui possède des droits imprescriptibles et des devoirs correspondants, la promotion de la famille, cellule sociale de base, le développement de la libre entreprise où le salarié est partenaire, où l'éthique du comportement est indispensable, le rôle nécessaire de l'Etat, gardien du bien commun dans des économies acceptant la loi du marché. Il rappelle les deux principes de base déjà "pointés" par Tocqueville que sont le respect des corps intermédiaires et le principe de subsidiarité et, enfin, insiste sur la primauté de la démarche contractuelle qui nécessite d'établir une "déontologie" de la grève, qui favorise la médiation et, de ce fait, la responsabilité, la solidarité, mot qui, traduit en terme évangélique, correspond à la fraternité.

Si le courant chrétien social a un avenir, peut-il se situer en dehors de ce champ de propositions ?

DANS "OUEST-FRANCE" DU 23 AOÛT 1999

Point de vue

par Bruno Bethouart (*)

Les démocrates-chrétiens et l'Europe

Le combat que François Bayrou vient de mener lors des récentes européennes sur le thème de «l'Europe à faire», notamment en matière de défense, réveille des images du passé. L'échec en 1954, de la CED (Communauté européenne de défense) marquait, en effet, un coup d'arrêt dans le projet d'une intégration européenne et la mise en place, à brève échéance, de structures politiques fédérales. Un revers qui toucha autant la SFIO, attachée à l'armée européenne face au danger soviétique, qu'Alcide de Gasperi, le chef de la démocratie-chrétienne italienne, à l'origine du projet avec Jean Monnet. Les héritiers du catholicisme social et libéral n'ont donc pas le monopole de la conviction européenne. Guy Mollet a signé le traité de Rome en 1957, Valéry Giscard d'Estaing en accord avec le chancelier socialiste Helmut Schmitt a imaginé le SME (Serpent monétaire européen) pour sortir l'Europe de la crise. François Mitterrand et Jacques Delors ont mené une politique volontariste, qui a porté ses fruits.

Il n'en reste pas moins que les démocrates-chrétiens sont les précurseurs, les accoucheurs et les avocats de la seule idée neuve en politique de ce siècle: Avant-guerre, le PDP (Parti démocrate populaire) et la Jeune République de

Marc Sangnier soutiennent Don Sturzo, le fondateur du PPI (Parti populaire italien) qui voit dans son projet d'internationale démocrate-chrétienne «une parcelle d'âme européenne». Dès 1940, Jacques Maritain évoque la création d'une «Europe fédérale» incluant l'Allemagne à l'issue du conflit où les nations «en consentant le sacrifice d'une partie de leur souveraineté en faveur d'une communauté supranationale pacifique [...] donneraient l'exemple du refus de l'absolutisme étatique et montreraient ainsi, au monde délivré, le chemin de l'union et de la paix». Cependant son propos ne reçoit pas d'écho dans l'immédiat après-guerre parmi la majorité des responsables issus de la résistance d'inspiration chrétienne, ce qui rend caduque la thèse d'une Europe vaticane et d'une Internationale noire ou blanche. Comme le rappelle Pierre Letamendia: «C'est à Robert Schuman seul qu'il faut attribuer



Bruno Bethouart.

la conversion totale du MRP à l'idée européenne.» En effet, malgré les réticences de Georges Bidault, le futur père de l'Europe neuve avec Konrad Adenauer des relations d'amitié et de fraternité spirituelle. Comme De Gasperi, né dans le Trentin, le Lorrain et le Rhénan sont des hommes de frontières, autant attachés à la défense de la démocratie qu'à la mise en place pragmatique d'un projet conforme aux valeurs chrétiennes. Après l'acte de naissance en mai 1950 de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier), l'échec de la CED fait revenir les démocrates-chrétiens à une pédagogie européenne plus humble.

Après l'Italien Sturzo, le Français Robert Schuman, le dernier grand promoteur d'une Europe audacieuse, digne successeur de Konrad Adenauer, n'est autre que l'ex-chancelier Helmut Kohl, qui préserva et conforta la mise en place de l'Europe tout en réalisant l'unification de son pays. Toujours majoritaire au sein du PPE (Parti populaire européen) qu'il a créé en 1976, le courant démocrate-chrétien sort renforcé des Européennes de 1999 et va certainement continuer de se faire l'apôtre d'une «certaine idée de l'Europe».

(*) Professeur à l'université du Littoral Côte d'Opale, écrit dans «Histoire du christianisme magazine».

Au carrefour des confidences EN MÉMOIRE DE JACQUES FLAUD

Nous avons pu annoncer à nos lecteurs, in extremis, dans notre numéro 81, le décès brutal de Jacques Flaud le 13 mai. Jacques Parini, qui fut l'un de ses proches collaborateurs au Palais-Bourbon en 1947 et 1948, évoque ici sa mémoire.

Une chance historique ou un accident de l'Histoire ? Cette interrogation sur la place du MRP dans l'histoire politique française, les militants et les élus républicains populaires l'ont souvent formulée au cours de leurs discussions durant l'existence du Mouvement et après sa mort lente en 1965.

Se trouvant au carrefour le plus fréquenté de ces débats en sa qualité de secrétaire général du Groupe parlementaire MRP (1), Jacques Flaud recueillit mille confidences sur ce sujet délicat, qui devint un cas de conscience pour beaucoup d'élus dès l'été 1948 (voir nos numéros 78 et 79). Au cours de sa carrière professionnelle ultérieure, il les garda en mémoire et, plus tard, la retraite venue, il en parlait volontiers, avec mesure et réserve, et néanmoins avec conviction, dans des conversations particulières, lors des réunions de l'Amicale et de rencontres avec certains de ses membres.

(1) Il fut l'organisateur du secrétariat du Groupe dès l'élection de la première Assemblée Constituante, à la fin d'octobre 1945, et il en assumait la direction, comme secrétaire général, jusqu'à la fin d'août 1948, date à laquelle il se consacra à la direction du cabinet de Robert Lecourt, ministre de la Justice.

Le MRP, une chance historique ?

C'était, au début, l'espérance, impatiente, de tous les chrétiens qui s'étaient engagés – au-delà du courant du catholicisme libéral – dans l'action populaire, sociale, syndicale, et qui voyaient se briser une sorte d'interdit les excluant de l'action politique. Pour la première fois, les portes s'ouvraient toutes grandes devant eux en direction du pouvoir. C'était presque trop beau ! Ils avaient bien eu droit à Marc Sangnier et à sa Jeune République (fondée dès 1912 pour instaurer le "socialisme personnaliste"), ils avaient bien eu droit au Parti Démocrate Populaire, mais ils allaient faire dix fois mieux ! Ils réussirent à la vitesse de l'éclair : dès 1946, le MRP devenait le premier parti de France.

Puis vinrent les orages...

Le MRP, un simple accident de l'Histoire ?

Était-ce une affaire de destin ou de volonté ? Le doute subsistait chez la plupart des interlocuteurs de Jacques Flaud ; il s'accrut même quand la Troisième Force se substituait au Tripartisme.

Un parti politique qui se disait d'inspiration chrétienne pouvait-il gouverner durablement une France où le prolétariat était largement déchristianisé, où l'Eglise, retardataire malgré l'héroïsme de nombreux clercs durant la guerre, portait encore le poids d'une longue série d'erreurs, y compris le refus de la démocratie, où les catholiques – recensés comme tels –, votaient traditionnellement en majorité pour les candidats conservateurs, même si ceux-ci n'étaient pas

catholiques ? L'argent et l'Évangile ne se mettent pas dans le même sac.

La lutte des classes était encore tout à fait d'actualité. Elle avait été exploitée par les communistes mais la droite française s'en accommodait fort bien. En certaines occasions, elle lui tenait lieu de doctrine.

Deux réponses en demi-teinte

Alors, oui ou non, le MRP était-il une chance historique pour les chrétiens engagés ?

Peut-être bien que "oui", répondaient les optimistes à Jacques Flaud. Les circonstances sont exceptionnelles. La guerre a détruit les tabous. Elle a fait le partage entre la chance et la malchance, entre le courage et la lâcheté. L'engagement massif dans la Résistance des chrétiens qui avaient milité dans les syndicats et les mouvements d'action catholique agit comme un révélateur chez les gens du peuple qui attendent autre chose que le retour des vieux partis. Le programme du Conseil National de la Résistance, révolutionnaire pour l'époque, est celui du MRP. Et la jeunesse est là, dans l'attente d'un grand renouveau...

Peut-être bien que "non", disaient les plus pragmatiques. Une bonne moitié des électeurs du MRP de 1945 et 1946 ne sont-ils pas des conservateurs qui, constatant la désertion de la droite sur le champ de bataille électoral, choisissent le MRP faute de mieux ? L'intérêt, inné dans chaque individu, les privilèges considérés comme des droits, l'anti-communisme primaire (qui a tant servi Pétain), un conformisme tenace dans la vision de la société, où la "situation" vaut mérite, ne pèsent-ils pas davantage que la fraternité même après les horreurs de la guerre ?

Fondé en avril 1947 par de Gaulle, le RPF recueille 40% des suffrages aux élections municipales d'octobre de la même année. Quel argument pour cette thèse ! La droite vient d'entreprendre avec succès sa revanche... et le MRP commence son déclin, qui sera limité aux élections législatives de 1951, mais ne s'arrêtera plus ensuite.

Alors à droite, à gauche, au centre ou ailleurs ?

Dans leurs confidences à Jacques Flaud, les députés MRP ne se déclarent ni de droite ni de gauche ni même du centre mais plutôt "au-dessus" ou "en avant". Ce sont des formules qu'il faut expliquer pour comprendre.

Après la Libération, pour la jeune génération politique, la répartition droite-gauche, telle qu'elle existait sous la Troisième République, apparaît dépassée. Les élus MRP surtout ont une vision tout à fait différente de l'échiquier politico-électoral.

La droite, c'est un capharnaüm : on peut y entasser

Maurras, Pétain, de Gaulle, Paul Reynaud...

Le centre, c'est le Parti radical, "rouge à l'extérieur, blanc à l'intérieur, toujours proche de l'assiette au beurre, comme les radis", selon la formule qui a fait fureur sous la Troisième République et qui est encore dans toutes les mémoires à la Libération.

La gauche, c'est, à travers une tradition révolutionnaire, républicaine et patriote, un mélange que les remous de l'Histoire ont rendu encore plus disparate.

La SFIO revit mais elle est comme obsédée par son "fonds de commerce" électoral, les fonctionnaires, et elle se défoule en cédant à un réflexe d'anticléricalisme caricatural. Un réflexe tellement dominateur qu'il l'empêchera quelques années plus tard de s'apercevoir que les grands théologiens catholiques modernes, les clercs, les jeunes familles chrétiennes, les mouvements d'action catholique, une partie grandissante de la presse catholique l'ont largement tournée sur sa gauche en France et dans le monde (Chenu, Congar, l'abbé Pierre, Gaillot, la JOC, Solidarnosc, Dom Helder Camara...)

Le Parti communiste, lui, est plus perspicace. Il se plie aux oukases de Moscou s'agissant de la politique étrangère mais, sur la nature et le rôle du MRP, il se trompe moins que les socialistes. Il sent dans le MRP plus un rival qu'un adversaire. Il sait que dans la classe ouvrière – qu'il voudrait monopoliser – la déchristianisation est plus dans les pratiques que dans les croyances (dans beaucoup de familles ouvrières communistes, les enfants sont baptisés et font leur communion). Il sait, sur le terrain, dans les usines, dans les bureaux, dans les mines, que les militants de la JOC et du MRP sont aussi actifs que les siens. Il sait que l'Eglise de France, grâce aux chrétiens engagés, laïcs ou clercs, va changer. Il fait d'ailleurs explicitement appel aux chrétiens pour rejoindre ses rangs, ce que ne fait pas la SFIO.

Cette attitude se retrouve au Palais-Bourbon. Eh oui ! Dans les commissions de l'Assemblée Nationale, notamment celle du Travail, il arrive souvent aux élus communistes de s'aligner spontanément sur leurs collègues MRP, chez qui ils constatent une connaissance du petit peuple qui vaut la leur. Cette complicité MRP-PC s'étendra d'ailleurs peu à peu à d'autres domaines, tels la législation économique (contrôle des ententes professionnelles), le Code du travail outre-mer, les lois électorales...

Dans cette ambiance que connaît bien Jacques Flaud, les députés MRP perdent quelques complexes, si tant est qu'ils en aient encore à l'égard des communistes. Madeleine Braun, députée communiste de la Seine, s'habille chic, se coiffe très mode, porte bijoux, se parfume juste ce qu'il faut. Edouard Moisan, vice-président du Groupe, la croise dans le Salon des Quatre Colonnes. Je me trouve là, à côté de lui. Il se tourne vers moi et s'exclame, ironique et joyeux : "Dites-moi, cher ami, je suis bien autant à gauche que ma collègue, qu'en pensez-vous ?"

Des petites scènes de ce genre, Jacques Flaud en collecte lui-même beaucoup durant les trois années qu'il consacre à la direction du secrétariat du Groupe MRP. A propos des communistes, précisément, il me disait, au printemps dernier, au cours de l'une de nos conversations téléphoniques : "Certains de nos amis se trompent dans la vision qu'ils ont du PC dans les débuts de la Quatrième République. Au temps du Tripartisme (jusqu'en mai 1947), nos élus trouvaient chez les députés communistes des collègues respectueux de leur engagement dans la majorité gouvernementale, ils se sentaient avec eux un lien de solidarité."

Le piège de la question double

Au terme de ses fonctions au Palais-Bourbon et de la

direction des cabinets de Robert Lecourt à la Justice et d'André Monteil à la Marine (1945-1951), Jacques Flaud se fit sur le destin du MRP une opinion, qu'il modula ensuite en fonction des événements.

A la question double (piège incontournable dans toute discussion sur le sujet) :

- le MRP est-il mort d'épuisement à l'âge de 21 ans pour avoir trop sacrifié de son idéal populaire à une tentative de reconquête de son électorat perdu après la reconstitution des formations de droite ?

- n'aurait-il pas dû, à force d'âme, s'attacher plutôt à garder son électorat populaire – celui d'où venaient ses militants – et à l'élargir à la faveur des mutations socio-politiques en cours ?

Jacques Flaud était d'abord tenté de répondre de façon catégorique mais il préférait, dans la discussion, se livrer à des spéculations sur le passé, par respect pour la mémoire de nos dirigeants disparus et aussi parce qu'il savait qu'on ne refait pas l'Histoire. J'en témoigne ici car nous parlions souvent ensemble depuis plusieurs années de cette disparition du MRP, qui nous paraissait injuste, mise en balance avec l'œuvre immense accomplie par ses militants. Le sujet le passionnait, mais il ne se montrait pas vindicatif à l'égard de qui-conque.

De quelques spéculations (gratuites) sur le passé

Le Tripartisme (MRP – SFIO – PC) instauré par de Gaulle à la Libération a été rompu en mai 1947 par le PC (Ramadier n'a pu qu'en prendre acte) à la suite de la décision de Staline de se couper de l'Ouest en interdisant aux Etats satellites de l'URSS d'accepter l'aide du Plan Marshall.

Que se serait-il passé si cette rupture (que Georges Bidault s'était efforcé d'éviter lors des conférences internationales) n'était pas intervenue ? Combien de temps aurait duré cette majorité populaire, relativement homogène sur les grandes réformes économiques et sociales, en tout cas plus homogène que la majorité suivante, celle de Troisième Force, où la solidarité se limitait à la défense des libertés contre la tentation du pouvoir personnel et la menace de la subversion communiste ?

Après l'échec, en 1962, du "Cartel des non" – qui allait de Paul Reynaud à Guy Mollet –, une idée fut lancée, en 1964, par Gaston Defferre : la Grande Fédération, associant puis fusionnant le MRP, la SFIO, le Parti radical et l'UDSR. D'éducation protestante, Gaston Defferre, devenu le véritable leader d'une SFIO encore plus essoufflée que le MRP, proposait de faire passer définitivement la querelle scolaire au compte des profits et pertes et de créer, au centre-gauche de l'échiquier électoral, un grand parti travailliste à l'anglaise. Idée nouvelle en ce début des années 60 mais pas tout à fait neuve : dès 1945, dans les réunions MRP, on rêvait d'un parti travailliste.

De nombreuses réunions eurent lieu, avec les représentants qualifiés de toutes les formations concernées (pour le MRP, Pierre Abelin y fut le plus actif). Un travail très sérieux y fut accompli (nous possédons le procès-verbal des dernières réunions). Mais on aboutit à l'échec, le 18 juin 1965... Que se serait-il passé si le résultat avait été le succès ? Les militants du MRP et ceux qui pouvaient les rejoindre auraient-ils trouvé là un champ d'action et une influence à leur mesure ?

Si l'idée de la Grande Fédération a échoué, est-ce parce que les négociateurs – tous désireux de réussir au départ – ont trop regardé les pesanteurs sociologiques du passé et trop peu les possibilités de l'avenir ? Peut-être... En 1965, Vatican II s'achève, porteur d'un immense renouveau pour



A côté de l'une de ses belles-filles, Jacques Flaud, le 5 mai 1999, à Antibes, en vacances. Huit jours plus tard, chez lui, une crise cardiaque lui est fatale. "Il était cardiaque, il ne voulait pas que je le sache et m'inquiète ; il est mort à la maison, avec moi, en toute sérénité et en pleine forme", nous a écrit son épouse Noémi.

l'Eglise...

Dans les années 60, une révolution des modes de penser et de vivre se prépare dans la jeunesse. Elle explose en mai 1968, prenant à froid de Gaulle, les gouvernants, tous les dirigeants politiques et syndicaux, tous les éditorialistes de la presse, qui sont tombés sous le charme de la bonhomie pompidolienne. La Grande Fédération, si elle avait existé en 1968, aurait-elle su exploiter l'événement au profit de l'intérêt national ? Peut-être...

En tout cas, trois ans plus tard, en 1971, un Parti socialiste naît à Epinay sur les ruines de la vieille SFIO et de ses annexes. Attentif aux leçons de 1968, il se prépare à ratisser large et à devenir un parti de gouvernement. Dix ans plus tard, en 1981, le corps électoral bascule à gauche et les socialistes prennent le pouvoir...

L'esprit existe, l'avenir reste ouvert

L'esprit qui animait le militant MRP à la Libération existe

encore en 1999, bien sûr, et Jacques Flaud en était persuadé. Il existe encore et, heureusement, sous une forme peut-être moins ingénue, adaptée à la mutation des techniques et des modes de vie.

En revanche, il souffle désormais tous azimuts, de façon dispersée, comme l'a rappelé Philippe Farine au déjeuner annuel de l'Amicale du MRP, le 30 avril dernier. On le sent bien quand on appartient aux nouvelles formes de communauté que sont devenus les mouvements associatifs. Et c'était bien le sentiment de Jacques Flaud.

Pour tous les gens de "notre esprit", comme on aime à dire à l'Amicale, l'avenir reste donc ouvert. Et le souvenir de Jacques Flaud demeure parmi nous.

J.P.

FLASH SUR LA CARRIÈRE DE JACQUES FLAUD

Après avoir dirigé le secrétariat du Groupe MRP de l'Assemblée Nationale, de 1945 à 1948, puis le cabinet de Robert Lecourt à la Justice et le cabinet d'André Monteil à la Marine, Jacques Flaud est nommé par le gouvernement directeur du Centre national de la cinématographie, rue de Lübeck à Paris.

De 1960 à 1962, il dirige la Société financière de radiodiffusion, avec les fonctions de PDG.

De février 1962 à janvier 1969, il dirige le Service des relations extérieures de la RTF, qui devient l'ORTF.

De 1969 à 1972, il relève du ministère des Affaires étrangères comme conseiller culturel pour le Canada de langue anglaise.

De retour à l'ORTF de 1972 à 1974, il est directeur-adjoint du Service des achats et coproductions.

Il entre à FR3 en 1975 et il y restera jusqu'en 1979 comme délégué aux rapports avec le cinéma.

Vient alors la retraite, qu'il consacre en partie, à titre bénévole, à la Société de gestion des droits audiovisuels et au Centre de formation professionnelle continue dans les métiers du cinéma.

UN HUMANISTE DE CONVICTION FORTE

Jacques Flaud était un humaniste de conviction forte : sa carrière, ses pensées clairement exprimées en témoignent. Je ne fus pas son successeur immédiat au poste de secrétaire général du Groupe MRP à l'Assemblée Nationale, mais je puis dire qu'au-delà des vicissitudes de la vie parlementaire il eut une influence certaine sur la ligne politique suivie et que, parfois, il souffrait quand, en conscience, il pensait, sur les sujets et dossiers essentiels, qu'il nous aurait fallu un peu plus d'opiniâtreté pour faire triompher notre point de vue.

Dans ses fonctions ultérieures, notamment comme directeur du Centre national de la cinématographie, il apporte le même souci de cette philosophie au service de l'homme.

Ce court témoignage d'amitié rend bien imparfaitement compte d'une vie riche et rayonnante. Nous garderons tous et toutes dans nos mémoires le souvenir d'un juste, d'un ami qui était exemplaire.

Fernand Chaussebourg.

Disparitions

Nous avons appris avec peine le décès de :

- Paulette Callens (Paris)
- Alfred Callu (Croissy-sur-Seine, Yvelines)
- Marie-Régine Dufour (Lyon)
- Gaston Faure (Gap, Hautes-Alpes)
- Jacques Flaud (Paron, Yonne)
- Jules Groud (Nanterre, Hauts-de-Seine)
- Maurice Guglielmetti (Beaune-la-Rolande, Loiret)
- Georges Hourdin, à l'âge de cent ans (Meudon, Hauts-de-Seine)
- René Miltgen, membre du Bureau de l'Amicale du MRP, ancien maire-adjoint du 19^e arrondissement de Paris (Paris, 19^e)
- Jean Pilot (Paris)
- Yvonne Prieuret (Tours)
- Henri Rassier (Rieux-Minervois, Aude)
- Bernard Clappier (Paris), directeur du cabinet de Robert Schuman de 1947 à 1950 (à ce titre il joua un rôle important dans la préparation du Plan charbon-acier) ; gouverneur de la Banque de France (successeur d'Olivier Wormser en 1974).

Bernard Clappier

Un artisan des débuts de la construction européenne

GOVERNEUR de la Banque de France de 1974 à 1979; Bernard Clappier est mort à Paris samedi 25 septembre à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Né le 9 novembre 1913 à Limoges, polytechnicien, inspecteur général des finances, Bernard Clappier fut un grand serviteur de l'Etat et un Européen convaincu. Il a été surtout un des premiers artisans de l'Europe, aux côtés de Robert Schuman dont il fut le directeur du cabinet de 1947 à 1950, au temps où ce dernier fut successivement ministre des finances (mai 1947), président du conseil (décembre 1947), puis ministre des affaires étrangères (1948-1950). Rien ne fut étranger à Bernard Clappier de ce qui se passa avant le 9 mai 1950, date à laquelle fut lancé le plan qui devait conduire à la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Emissaire diligent entre

son « patron » et Jean Monnet, il contribua à « mettre en musique » la première idée-force de l'Europe communautaire, destinée autant à ne pas laisser sombrer l'Allemagne dans la déréliction, comme après le Traité de Versailles, qu'à faire pièce aux desseins déjà jugés dangereux de Staline.

Bernard Clappier fut ensuite directeur des relations économiques extérieures au ministère des affaires économiques. Il y resta douze ans, de 1951 à 1963, et contribua, avec son *alter ego* du Quai d'Orsay, Olivier Wormser, à lutter à travers deux républiques contre toutes les tentations d'un retour au protectionnisme. La carrière de Bernard Clappier se poursuivit à la Banque de France : second sous-gouverneur (1964-1966), puis premier sous-gouverneur (1966-1973), il succéda à Olivier Wormser au poste de gouver-

neur le 12 juin 1974, après dix-huit mois passés à la tête du Crédit national. Il avait aussi présidé en 1970 le Comité monétaire de la Communauté économique européenne et sera un des pères fondateurs du Système monétaire européen (SME), première étape en 1979 de la marche de l'Union européenne vers la monnaie unique. C'est comme vice-président de la Banque des règlements internationaux (1983-1985 et 1989-1991) qu'il acheva sa carrière officielle.

D'une grande sérénité, insensible aux honneurs, très ouvert aux journalistes en qui il avait confiance, ne mesurant pas son temps pour expliquer les ressorts de telle initiative gouvernementale de son registre, mais refusant les confidences de couloir, Bernard Clappier servait l'Etat comme par instinct.

Pierre Drouin

Le Monde
2 octobre
1999

L'HISTOIRE SECRÈTE DES PARLEMENTAIRES MRP

TROISIÈME TRIMESTRE 1949

PRÉAMBULE

En cette année 1949, que nous avons commencé à étudier dans notre numéro 80, quelles sont les forces politiques à l'Assemblée Nationale, qui a été élue, à la représentation proportionnelle, le 10 novembre 1946 ?

La répartition des voix dans les scrutins politiquement importants et les débats qui se déroulent sur des questions de fond démontrent que l'Assemblée est désormais partagée en quatre tendances bien caractérisées :

- 1 ● une gauche marxiste, bloquée, depuis l'exclusion des ministres communistes du gouvernement en mai 1947, dans une opposition intransigeante et parfois violente ;
- 2 ● un centre gauche toujours uni sur le programme économique et social mis en application à la Libération et sur la nécessité de bâtir l'Europe, mais divisé sur la conception de la laïcité ; il constitue la base populaire de la majorité gouvernementale dite de Troisième Force ;
- 3 ● un centre droit, sensible aux traditions radicales de la Troisième République, qui réclame un retour immédiat au libéralisme économique et un arrêt des réformes sociales et qui continue d'exploiter électoralement contre le MRP et la SFIO l'alliance qu'ils ont entretenue avec le Parti communiste jusqu'en mai 1947 ;
- 4 ● une droite modérée, divisée en six appellations différentes mais forte de 102 députés et guidée par le rejet global du programme établi par le Conseil National de la Résistance et par le réflexe primaire de l'anti-communisme ; une partie, minoritaire, de cette tendance se réfère au Général de Gaulle et au RPF pour justifier sa contestation du régime.

Le centre droit et la droite ont un point commun : leurs groupes parlementaires apportent assez de voix pour permettre la mise en place d'un gouvernement, puis, quelques mois plus tard, ils lui en retirent suffisamment pour le faire tomber ; ce qui provoquera la cascade de crises gouvernementales qui devait marquer la Quatrième République (voir notre numéro 80, page 13).

Voici la liste des groupes, à l'intérieur de ces quatre tendances, le nombre total des députés étant de 621.

Dans la gauche marxiste.

- Groupe communiste : 167 députés (Thorez, Duclos...)
- Union des Républicains Progressistes : 8 (Emmanuel d'Astier de la Vigerie...)
- Rassemblement Démocratique Africain : 6 (Houphouët-Boigny...)

Au centre gauche.

- MRP : 151
- Indépendants d'outre-mer (alliés du MRP) : 14 (Léopold Senghor)
- Socialistes SFIO : 99 (Guy Mollet, Daniel Mayer, Albert Gazier, Paul Ramadier, Edouard Depreux, Jules Moch, Christian Pineau, Robert Lacoste, Félix Guoin, André Le Troquer...)

Au centre droit.

- Radicaux socialistes : 48 (Herriot, Daladier, Queuille, Mendès-France, René Mayer...)
- Union Démocratique et Socialiste de la Résistance (UDSR), partenaire du Parti radical au sein du Rassemblement des Gauches Républicaines (très conservateur dans le domaine économique et financier) : 14 (Mitterrand, Pleven...)

A droite.

- Union Démocratique des Indépendants : 10
- Républicains Indépendants : 24 (Paul Reynaud, Chanoine Kir...)
- Centre républicain indépendant d'action paysanne (dit Groupe Paysan) : 16 (Paul Antier, Guy Petit...)
- Action Démocratique et Sociale : 16 (Maurice Bayrou...) ; ce sont des adhérents du RPF ; il n'y aura de Groupe RPF à l'Assemblée qu'après les élections de 1951.
- Républicains Populaires Indépendants : 6 (Edmond Michelet, Henri Lespès, Jean-Paul Palewski...). Ils sont démissionnaires ou exclus du MRP et sont membres du RPF.
- Parti Républicain de la Liberté : 30 (Joseph Laniel, ancien vice-président du Conseil national de la Résistance...).

L'Assemblée compte en outre 12 députés n'appartenant à aucun groupe.

CALENDRIER

Fin juin, début juillet. La Cour de Cassation examine les recours des députés malgaches contre leurs condamnations. Vifs débats à l'Assemblée Nationale et au Groupe MRP sur le changement de qualification des délits. Avis opposés d'Henri Teitgen et de Pierre-Henri Teitgen.

En Indochine, Bao Daï, qui a passé un accord avec la France, poursuit sa tournée dans les capitales de ses Etats, notamment à Hanoï et à Hué.

Juillet. Le 9 juillet, l'Assemblée Nationale adopte le projet de ratification du traité fixant le **statut du Conseil de l'Europe**.

Le 12 juillet, une première crise éclate au sein du RPF ; les élus de Seine-et-Marne entrent en dissidence.

L'Assemblée Nationale consacre plusieurs séances à la **réforme de la fiscalité agricole**. Le compromis final est trouvé par Lionel de Tinguy, député MRP de la Vendée (qui deviendra secrétaire d'Etat aux Finances et aux Affaires économiques dans le second cabinet Bidault, d'octobre 1949 à juillet 1950).

Amnistie de certains faits de collaboration : le gouvernement ayant ajourné l'examen du projet de loi élaboré par Robert Lecourt, ministre de la Justice, Georges Bidault, ancien président du Conseil national de la Résistance, prend l'initiative, le 1er juillet, de déposer une proposition de loi (reprenant l'essentiel du texte Lecourt), qui est contresignée par François de Menthon, président du groupe MRP, Pierre-Henri Teitgen, Bertrand Chautard, Pierre Dominjon et l'ensemble des députés MRP. Le 19 juillet, la Commission de la Justice, où les députés gaullistes votent avec les communistes et les socialistes, refuse de l'examiner d'urgence.

Réforme du **mode de scrutin pour l'élection des députés** : les radicaux et une partie de la droite continuent à réclamer le retour au scrutin uninominal à deux tours. Léon Blum fait paraître dans "Le Populaire", journal de la SFIO, une série d'articles où il propose l'élection de 450 députés avec ce mode de scrutin et de 150 autres à la représentation proportionnelle (ce système, inspiré du système allemand, sera étudié, plus tard, à la demande de François Mitterrand président de la République, et plus tard encore il sera réclamé par le parti des Verts). Le MRP, en 1949, reste favorable à la R.P. généralisée.

A partir du 11 juillet et jusqu'à la clôture de la session le 31 juillet, la droite déclenche une série d'offensives contre le Gouvernement Queuille, où elle est représentée par six ministres. Motif : la prime de vacances octroyée, de façon maladroite par le ministre socialiste du Travail, au personnel des caisses de Sécurité Sociale. Ainsi, le 11 juillet, dans le scrutin sur le programme des travaux parlementaires élaboré en concertation avec le gouvernement, celui-ci est battu par 293 voix contre 264 : les groupes Paysan et UDSR ont voté avec l'opposition communiste, comme les gaullistes. Le 25 juillet, la menace de crise se précise : Paul Reynaud formule des menaces explicites. Le 28 juillet, quatre ministres indépendants et paysans annoncent leur démission, qu'ils vont reprendre le lendemain, après un scrutin-miracle qui leur fait rater leur opération : le gouvernement vient d'avoir satisfaction par 289 voix contre 286 ! Trois voix d'avance...

Il est vrai que la veille, **27 juillet**, l'Assemblée, droite comprise, a accompli un acte historique en adoptant le projet de **ratification du Pacte Atlantique** par 395 voix contre 189 (dont les 167 communistes et les 7 progressistes, Paul Boulet, député MRP de l'Hérault...)

Mais il est clair qu'il s'agit là d'un simple sursis pour le Gouvernement Queuille : le bloc PRL-Indépendants-Paysans vient de se détacher de la majorité, pour faire bien apparaître à l'opinion publique tout ce qui le sépare des socialistes.

Août. A partir du 3 août, le **Conseil de l'Europe** existe officiellement, les pays concernés ayant déposé leurs instruments de ratification au Foreign Office. Le 8 août, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe ouvre sa première session dans la ville de Strasbourg pavoisée. Le 10 août, l'Assemblée consultative du Conseil tient sa première réunion sous la présidence d'Edouard Herriot, dans la cour couverte de l'Université. Le Belge Paul-Henri Spaak en est élu président le 11. Durant la session, on parle de l'admission éventuelle de l'Allemagne.

Septembre.

Le 10 septembre, Henri Queuille donne une petite fête à Matignon pour célébrer le premier anniversaire de son gouvernement. Le cours du louis d'or, qui était monté à 6200 francs en novembre 1948, est descendu à 4500 francs.

Les 10 et 11 septembre, le Parti paysan tient son congrès à Salies-de-Béarn. Les orateurs reprochent au gouvernement d'être "prisonnier" des socialistes. Député-maire de Biarritz, Guy Petit déclare "Ce n'est pas le gouvernement mais l'épi qui a sauvé le franc".

Le 19, le gouvernement procède à une série d'adaptations du franc, suite à la dévaluation de la livre sterling de 30,5%.

A Bordeaux, place des Quinconces, le 25 septembre, de Gaulle adopte dans son discours un ton plus mesuré à l'égard du régime. Il demande l'abolition du salariat.

Le même jour, à Paris, le Comité national du MRP invite le gouvernement à sortir de sa passivité, à agir plus vigoureusement sur les prix, à accorder des indemnités (on dit aujourd'hui RMI) aux personnes défavorisées, à décider la liberté des salaires.

Toujours le 25 septembre, aux Etats-Unis, dans une conférence de presse, Truman annonce que l'URSS vient de faire exploser une bombe atomique.

Quelques autres événements en 1949 :

- Victoire militaire des communistes en Chine. Les nationalistes se réfugient dans l'île de Taïwan.
- Procès Kravchenko.
- Simone de Beauvoir publie "Le deuxième sexe".
- Vol des bijoux de la Bégum sur la Côte d'Azur.
- Premières speakerines à la télévision.
- En France, l'Eglise protestante ordonne une femme pasteur.
- Mort de Ginette Neveu, violoncelliste, et de Marcel Cerdan dans un accident d'avion.
- Au cinéma : Le Troisième Homme et Jour de Fête.

Durant le troisième trimestre de 1949, CES 17 DÉPUTÉS, PARMI D'AUTRES, ONT PARTICIPÉ ACTIVEMENT AUX TRAVAUX ET AUX DÉBATS DU GROUPE MRP



Secrétaire général
de syndicat
Député du Bas-Rhin

Henri MECK
né le 31 juillet 1897 à Saverne
(Bas-Rhin)



Professeur de
mathématiques
Député du Jura

Charles VIATTE
né le 18 mars 1911
à Liebvillers (Doubs)

Directeur de l'Entraide
française du Bas-Rhin
Député du Bas-Rhin



Albert SCHMITT
né le 31 mai 1900 à Bischheim
(Bas-Rhin)



Henri TEITGEN
né le 8 mars 1882 à Nancy
(Meurthe-et-Moselle)

Avocat
Député
de la
Gironde



Cultivateur
Député du
Pas-de Calais

Paul CARON
né le 17 mai 1900 à
Merck-Saint-Liévin (Pas-de Calais)



Maurice-René SIMONNET
né le 4 octobre 1919 à Lyon

Journaliste
Député
de la
Drôme



Alfred COSTE-FLORET
né le 9 avril 1911 à Montpellier

Membre du
Conseil
d'Etat
Député de
la Haute-
Garonne



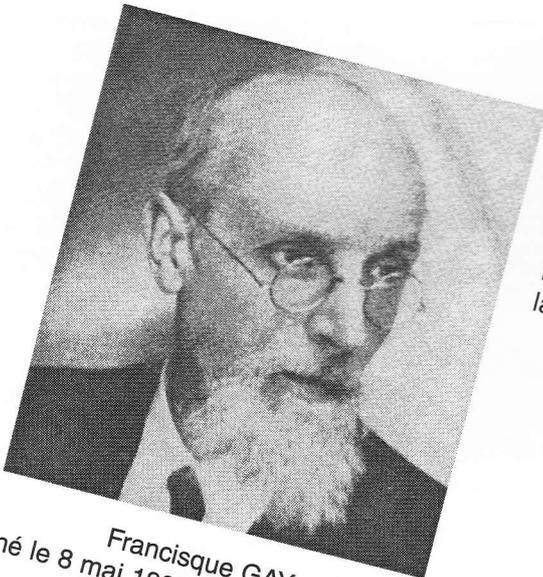
Fernand BOUXOM
né le 9 octobre 1909
à Wambrechies (Nord)

Secrétaire
Député de
la Seine

Professeur
d'anglais
Député de
la Loire

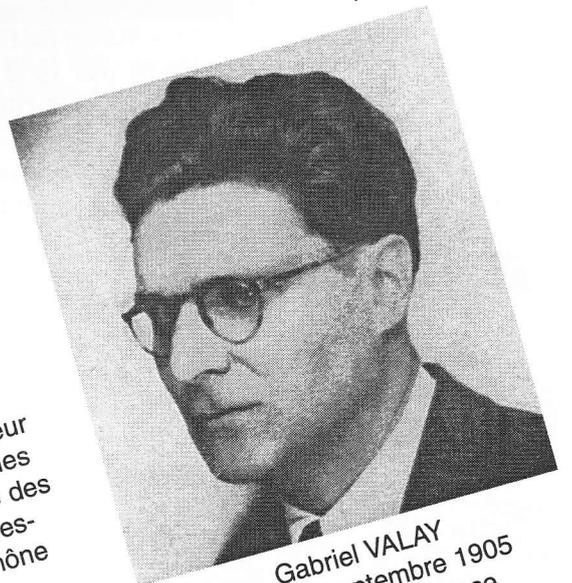


Claude MONT
né le 30 juin 1913
à Pouilly-sous-Charlieu (Loire)



Francisque GAY
né le 8 mai 1885 à Roanne (Loire)

Journaliste
Fondateur
et directeur
de "l'aube"
Député de
la Seine



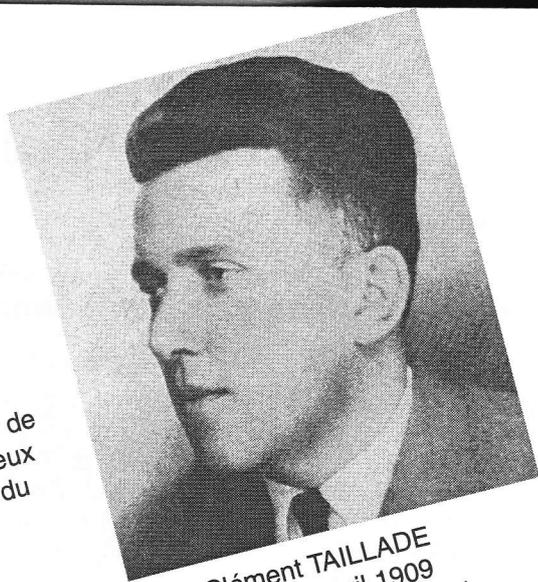
Gabriel VALAY
né le 17 septembre 1905
à Salon-de-Provence
(Bouches-du-Rhône)

Producteur
de graines
Député des
Bouches-
du-Rhône



Raimond ROQUES
né le 8 juillet 1902 à Labastide-
Beauvoir (Haute-Garonne)

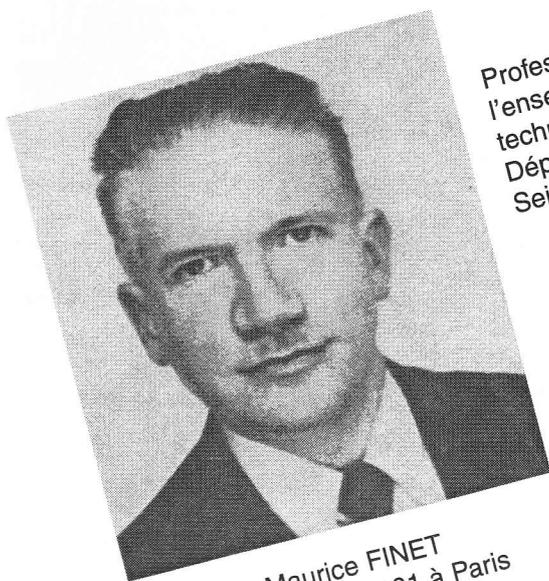
Avoué
Député
de la
Haute-Garonne



Clément TAILLADE
né le 11 avril 1909
à Blaye-les Mines (Tarn)

Directeur de
contentieux
Député du
Tarn

C'est une proposition de loi Roques - Taillade qui aboutit à la loi électorale des apparentements, la mieux adaptée pour faire naître une majorité parlementaire plurielle, du moins dans un pays où les opinions sont très diversifiées.



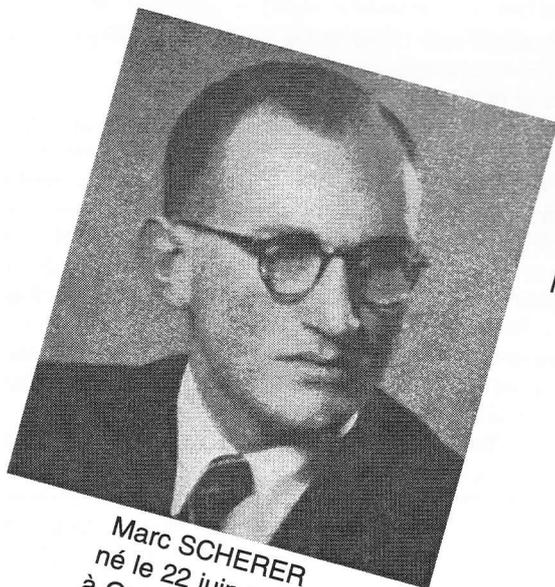
Maurice FINET
né le 13 juin 1901 à Paris

Professeur de
l'enseignement
technique
Député de la
Seine-et Oise

Cultivateur
Député
de la
Haute-Savoie

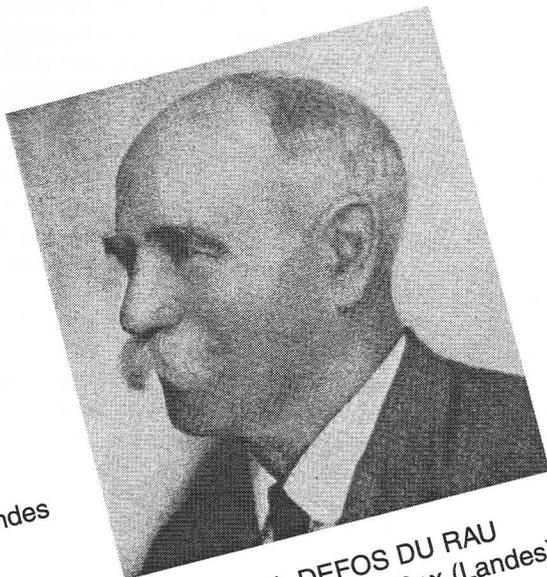


Pierre MOUCHET
né le 26 mars 1916 à Saint-André
de Boège (Haute-Savoie)



Marc SCHERER
né le 22 juin 1908
à Quingey (Doubs)

Professeur
d'histoire
Député de la
Haute-Marne



Joseph DEFOS DU RAU
né le 8 avril 1884 à Dax (Landes)

Avocat
Député
des Landes

LUNDI 4 JUILLET

à 14 heures

La caisse-veillesse des agriculteurs reste à créer

Edouard Moisan (Loire-Inférieure). – Saisie du projet de loi reconduisant l'allocation temporaire aux vieux pour le deuxième trimestre 1949, la Commission du Travail vient de se prononcer pour une reconduction de six mois et pour une élévation de 1600 à 2500 francs de cette allocation. Le problème financier est ainsi défini : les sommes allouées par le Trésor doivent légalement lui être remboursées par les caisses-veillesse instituées par la loi du 17 janvier 1948 ; or les bénéficiaires de l'allocation temporaire, qui sont au nombre de 1.200.000, comptent 800.000 agriculteurs, pour qui la caisse-veillesse n'est toujours pas mise en place ! Le ministre des Finances est donc en droit de douter que cette caisse – que les agriculteurs eux-mêmes se refusent encore à prévoir –, puisse rembourser un jour au Trésor les avances consenties...

Lionel de Tinguy (Vendée). – Cette lenteur des agriculteurs à créer leur caisse-veillesse est bien regrettable. D'autant que la formule actuelle de l'allocation temporaire risque, à la longue, de fausser le principe même de la Sécurité Sociale.

Raymond Moussu (Indre-et-Loire). – Je reconnais le bien-fondé des arguments de Lionel de Tinguy, mais j'estime que les agriculteurs sont pratiquement incapables, dans la situation économique actuelle, de payer des cotisations supplémentaires. Je me demande si un premier pas ne pourrait pas être fait en procédant à la révision des listes des bénéficiaires, qui, actuellement, de toute évidence, comprennent des personnes pour qui l'allocation temporaire est superflue.

Charles Barangé (Maine-et-Loire). – Oui, il serait sage de procéder à cette révision et d'augmenter le montant de l'allocation.

Edouard Moisan. – Les difficultés actuelles sont nées de la défaillance des agriculteurs eux-mêmes, qui n'ont pas créé leur caisse-veillesse. Si cette situation persistait, les travailleurs indépendants et les salariés du régime général seraient un jour en droit de réclamer des subventions de l'Etat.

Georges Coudray (Ille-et-Vilaine). – Il faut étendre le bénéfice de l'allocation temporaire aux veuves, dont les rentes sont manifestement insuffisantes et qui sont devenues des économiquement faibles.

Lionel de Tinguy. – Peut-être pourrait-on convaincre les agriculteurs en imaginant un nouveau système de financement : le contrôle et la distribution des allocations se feraient à l'intérieur de chaque canton ou même de chaque commune. Un tel système aurait l'avantage d'intéresser les agriculteurs d'un même lieu à leur organisme de Sécurité Sociale.

Gabriel Valay (Bouches-du-Rhône). – Oui, l'une des premières tâches à réaliser est la révision des listes : en l'état actuel des choses, il est impossible de demander un effort supplémentaire aux agriculteurs.

Conclusion : le Groupe MRP demandera la reconduction de l'allocation temporaire jusqu'au 1er janvier 1950 ; il réserve la question de son augmentation, sur laquelle on dit que le Gouvernement poserait la question de confiance.

MARDI 5 JUILLET

à 14 heures

Les poursuites judiciaires contre les parlementaires malgaches

Henri Teitgen (Gironde ; avocat, père de Pierre-Henri). – La levée de l'immunité parlementaire des députés malgaches a été accordée par l'Assemblée Nationale en référence à l'article 91 du Code pénal, qui prévoit la détention pour le délit d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat. Cependant, en cours d'instruction, le procureur général a disqualifié ce chef d'inculpation et a obtenu la condamnation des accusés en vertu d'un autre article, applicable en cas de révolte à main armée et de complicité d'assassinat. Cette anomalie a été relevée par les défenseurs des accusés, qui ont porté le dossier devant la Cour de cassation.

La Commission des Immunités de l'Assemblée est saisie de deux propositions :

- une proposition de loi communiste établissant que la Constitution fait obligation à la juridiction de ne pas juger les accusés pour un autre délit que celui qui a motivé la levée de l'immunité ;

- une proposition de résolution d'André Denis (MRP – Dordogne) et du docteur Mazuez, député socialiste de Saône-

et-Loire, signifiant que l'Assemblée entend que de pareilles anomalies ne se reproduisent plus.

Quel est le problème juridique posé ?

Le juge a traditionnellement le droit de qualifier un délit ; c'est le droit commun. Or la levée de l'immunité a précisément pour objet de placer le parlementaire dans le cadre du droit commun. Toutefois, l'Assemblée a le devoir de prendre des garanties contre des abus éventuels de l'Exécutif ; en l'occurrence, le procureur général ne devait pas disqualifier le délit auquel s'est référée l'Assemblée sans s'adresser préalablement à celle-ci.

Douala Manga-Bell (Cameroun). – Oui à la proposition Denis-Mazuez. Il serait fâcheux de laisser au Parti communiste seul le bénéfice de la clémence pour les élus malgaches.

Maurice-René Simonnet (Drôme). – Les orateurs qui viennent de s'exprimer et même le ministre de la France d'outre mer, Paul Coste-Floret, confondent les aspects judiciaires, politiques et humains du problème. Si nous réclamons la clémence pour les élus, la justice nous commande de la récla-

mer aussi pour les non élus, alors que plusieurs de ceux-ci, malheureusement, ont déjà été exécutés. De toute façon, le problème de la clémence n'est lié aucunement à celui de l'immunité. Il n'est pas normal que le dossier revienne devant l'Assemblée.

André Denis (Dordogne). – Certes, la clémence doit venir après la justice mais dans cette affaire la justice a été douteuse, puisqu'elle a été entachée d'irrégularités... L'Assemblée a-t-elle motif à se mêler de nouveau de l'affaire ? Simonnet dit "non". Moi je dis "oui". L'avocat général a interprété le "renvoi à la suite" prononcé par l'Assemblée lors du dernier débat sur les élus malgaches comme un blanc seing donné au pouvoir judiciaire. Par suite, si les magistrats prétendent interpréter notre volonté, il est normal —et en cela nous ne leur faisons pas offense — que nous leur signifions notre exacte volonté... Que dire, en outre, des repréailles scandaleuses que les Français ont fait subir aux Malgaches au moment de la répression ?

Plusieurs membres du Groupe protestent avec véhémence contre ces propos.

Alfred Coste-Floret (Haute-Garonne). – Le texte proposé par André Denis est inacceptable et inefficace :

- inacceptable parce que si l'on reconnaît à l'Assemblée le pouvoir d'intervenir au cours de l'instruction, on crée du même coup le gouvernement d'assemblée, ce qui est contraire au principe de l'indépendance du pouvoir judiciaire ;

- inefficace puisqu'il suffit au juge d'instruction de choisir dès le début de l'instruction la qualification la plus grave pour échapper au contrôle de l'Assemblée.

Bertrand Chautard (Ardèche). – L'émotion d'André Denis

est injustifiée car le président de la République usera sans doute de son droit de grâce. En outre, une intervention de l'Assemblée pendant les délibérations de la Cour de cassation apparaîtrait comme une pression sur le pouvoir judiciaire.

Maurice-René Simonnet, à l'adresse d'André Denis. – L'objet du débat n'a rien à voir avec les repréailles infligées au peuple malgache.

Alfred Coste-Floret. – La proposition Denis ne peut pas être efficace puisque la Cour de cassation n'est pas juge du fait.

Robert Lecourt, ministre de la Justice. – Dans son principe, la levée de l'immunité parlementaire ne se fait pas sur telle ou telle qualification.

André Denis. – Ca se discute : puisqu'elle possède le pouvoir de suspendre les poursuites, l'Assemblée possède logiquement le droit d'en délimiter le champ.

Conclusion : à la majorité, le Groupe MRP décide de voter contre l'urgence demandée par André Denis pour la discussion de sa proposition en séance publique.

La réunion du Groupe se poursuit avec la discussion du programme des travaux parlementaires.

L'ordre du jour établi par la Conférence des présidents est chargé. Peut-on discuter de la **ratification du Pacte de l'Atlantique** avant les vacances ?

Selon André Monteil, ce n'est pas utile.

Pour Georges Bidault, Maurice Schumann et Marc Scherer (Haute-Marne), c'est nécessaire : ils proposent de fixer ce débat au 19 juillet et de lui consacrer plus d'une journée.

MARDI 5 JUILLET

à 21 heures

Elus malgaches : Pierre-Henri Teitgen contre Henri Teitgen

François de Menthon, président du Groupe. – La Commission des Immunités parlementaires vient de voter à l'unanimité l'urgence pour la proposition Denis – Mazuez.

Francine Lefebvre (Seine), membre de la Commission. – Malgré la décision du Groupe, les commissaires MRP ont été amenés, après un débat confus, à voter la proposition Denis – Mazuez, modifiée par Henri Teitgen.

Edouard Moisan. – Nous sommes les victimes d'une manœuvre communiste de grande envergure, supérieurement menée. Il est incompréhensible que nos commissaires aient voté pour l'urgence deux heures après avoir reçu les instructions du Groupe pour voter contre.

Maurice Guérin (Rhône), membre de la Commission. – Les commissaires MRP ont été ébranlés par l'intervention d'Henri Teitgen, qui a montré que le pouvoir de disqualifier un chef d'accusation n'appartient pas au procureur général, soumis au pouvoir exécutif, mais à l'Assemblée.

Alfred Coste-Floret. – Non, la qualification finale du délit appartient au pouvoir judiciaire en vertu du principe de l'indépendance de ce pouvoir par rapport au pouvoir législatif. Dès l'instant où l'Assemblée autorise des poursuites contre l'un de ses membres, on retombe dans le droit commun et c'est précisément pourquoi l'Assemblée est maîtresse des poursuites et de rien d'autre.

Jean-Jacques Juglas (Seine). – Les sous-ordres des parlementaires malgaches ont été exécutés. Si les chefs responsables étaient traités avec plus de faveur, il faudrait craindre des troubles à Madagascar. Quoi qu'il en soit, si nous cédon's aujourd'hui à la manœuvre communiste, le PC s'attribuera à

tout coup le bénéfice de l'opération.

André Denis. – Je répète : en disqualifiant le délit qui avait motivé la levée de l'immunité, la Justice a porté atteinte à l'indépendance du pouvoir législatif.

Jean Cayeux. – Je demande au Groupe d'opposer une question préjudicielle à la proposition Denis.

Maurice Guérin. – Il y a manœuvre communiste, oui.

Fernand Mauroux (Gers). – S'il y a faute, elle a été commise par le procureur général.

Douala Manga-Bell. – Je renouvelle mon appel à la clémence.

Pierre-Henri Teitgen. – Nous avons le droit de discuter le problème posé par Henri Teitgen mais c'est un devoir de tact et de courtoisie de le faire après l'arrêt de la Cour de cassation.

Paul Coste-Floret. – La proposition Denis tend à faire l'Assemblée juge du droit puisque le Tribunal doit donner la définition finale du délit après les débats.

Henri Teitgen. – Attention, n'oublions pas que la proposition Denis a été votée à l'unanimité par la Commission mais dans un texte modifié (par Henri Teitgen) ; pratiquement, le pouvoir du juge de disqualifier le délit reste entier.

Pierre-Henri Teitgen. – Je suis peut-être d'accord sur le fond mais c'est précisément la même question qui est soumise à la Cour de cassation. En prenant une décision dès ce soir, nous serions accusés de vouloir forcer le jugement de la Cour.

Conclusion : à la majorité, le Groupe décide de voter une motion préjudicielle contre la proposition Denis.

MERCREDI 6 JUILLET

à 21 heures

Amnistie pour certains faits de collaboration avec l'occupant

Le Conseil des ministres ayant ajourné l'examen d'un projet de loi portant amnistie pour les faits les moins graves de collaboration, préparé par Robert Lecourt, ministre de la Justice, Georges Bidault, ancien président du Conseil National de la Résistance, François de Menthon, Pierre-Henri Teitgen, Bertrand Chautard, Pierre Dominjon et les autres membres du Groupe MRP ont déposé le 1er juillet une proposition de loi ayant le même objet.

Ce texte est examiné le 6 juillet par le Groupe sur un rapport de Pierre Dominjon.

Nombreuses interventions :

- Paul Boulet (Hérault) sur la collaboration économique ;
- Albert Schmitt (Bas-Rhin) sur la situation des Alsaciens et des Lorrains durant l'occupation ;
- Paul Gosset (Nord) sur les journalistes ;
- Paul Guilbert (Manche) sur les droits civiques ;
- Joseph Dumas (Seine) sur l'épuration professionnelle ;
- Alfred Coste-Floret (Haute-Garonne) sur la Commission spéciale proposée par le ministre de la Justice ;
- Henri Lacaze (Tarn-et-Garonne) sur les responsables syndicaux ;
- Fernand Mauroux (Gers) sur la Haute Cour ;
- Edouard Moisan (Loire-Inférieure) sur les représentants des professions ;
- Marie-Louise Weber (Haut-Rhin) sur les Alsaciens et les Lorrains.
- Henri Meck (Bas-Rhin) sur le même sujet.

Conclusions :

- ajouter à la proposition de loi le texte du projet Lecourt relatif à la situation spéciale des Alsaciens et des Lorrains ;
- conserver dans l'exposé des motifs les arguments formulés au sujet de la Haute Cour ;
- élaborer un texte complémentaire relatif à la collaboration professionnelle (à la suite d'observations présentées par Maurice Schumann et François de Menthon) ;
- demander l'urgence pour la discussion de cette proposition.

Conseil de l'Europe : la délégation française doit-elle compter des membres non parlementaires ?

Marc Scherer (Haute-Marne), professeur d'histoire, responsable de l'Atelier MRP des Affaires étrangères. – Deux problèmes à régler : 1° faut-il admettre dans la délégation française des membres non parlementaires ? 2° faut-il faire représenter l'Assemblée de l'Union Française dans cette délégation ?

Robert Schuman. – Il faut donner une place à quelques non parlementaires, faute de quoi la délégation française risquerait d'être paralysée par la formation en son sein de blocs politiques opposés.

Georges Bidault. – Au contraire, je pense que tous les membres de la délégation française doivent pouvoir répondre de leur mandat devant la Nation.

Robert Schuman. – Soit, mais dès l'instant que c'est l'Assemblée Nationale et le Conseil de la République qui désignent la délégation française, chacun de ses membres se trouve avoir un mandant responsable devant le suffrage universel. J'insiste sur le danger qu'il y aurait à accentuer dans le Parlement européen nos propres disciplines politiques.

Marc Scherer. – Des membres non parlementaires seront toujours, comme les autres, marqués politiquement. De toute façon, nous n'éviterons pas la formation de blocs politiques au sein du Parlement européen.

Marie-Hélène Lefaucheur, membre de l'Assemblée de l'Union Française. – Je crains que les territoires d'outre mer n'interprètent la formation du Conseil de l'Europe comme une sécession de la métropole en faveur d'une union régionale européenne... Je propose que le Parlement désigne le président de l'AUF comme membre *ès qualité* de l'AUF.

Georges Bidault. – Attention, votre proposition heurte peut-être l'esprit des accords signés par les partenaires de l'Union européenne. Sans doute le président de l'AUF pourrait-il marquer à Strasbourg l'existence de l'Union Française, mais, en raison même de son rôle d'arbitre, il ne pourrait prendre part aux initiatives de la délégation française. En outre, la nomination d'un membre de droit entraînerait la nomination de plusieurs autres membres de droit, ce qui risquerait de dénaturer le caractère de la délégation.

Les problèmes du fédéralisme européen

Henri Bouret (Côtes-du-Nord). – Je crains que l'on ne se fasse de grosses illusions sur l'efficacité de l'Union européenne. Considérant que la Grande-Bretagne pense de nouveau à l'échelle du Commonwealth, j'estime que la France devrait penser à l'échelle de l'Union Française. Au surplus, la politique atlantique dans laquelle nous sommes engagés me paraît peu compatible avec la formation de l'Union européenne. Enfin, il me semble que le fédéralisme européen ne signifie rien tant que la réconciliation n'est pas faite entre la France et l'Allemagne.

Robert Schuman. – La réconciliation franco-allemande est précisément l'un des objectifs de l'Union européenne.

Marc Scherer. – Pour le moment, il ne s'agit pas de réaliser la fédération européenne mais seulement de faire un essai

timide pour parvenir à l'entente des peuples libres. Notre devoir bien compris est de faire vite tout le possible dans ce domaine et de garder pour plus tard les grandes ambitions.

Germaine Peyroles (Seine-et-Oise). – Nous devrions consacrer une réunion du Groupe aux problèmes du fédéralisme à la rentrée parlementaire d'automne. De toute façon, le devoir de la France est de rester en flèche dans la formation de l'Union européenne.

Conclusions : François de Menthon, président du Groupe, en tire deux : 1° les membres du Groupe ont liberté de vote dans cette affaire du Conseil de l'Europe ; 2° la majorité du Groupe est favorable au texte de la Commission des Affaires étrangères.

JEUDI 7 JUILLET

à 14 heures

Immunité parlementaire : comment modifier la qualification du délit ?

Henri Teitgen. – Il y a trois thèses dans ce dossier :

1° L'Assemblée peut seule modifier la qualification.

2° Le juge et le magistrat instructeur ont tous deux le droit de disqualifier le délit sinon il ne leur serait pas possible d'exercer leurs fonctions.

3° Le juge conserve le droit de qualification mais le Parquet, qui est subordonné à l'Exécutif, doit demander à l'Assemblée une nouvelle levée s'il veut disqualifier.

La thèse numéro 3 est la thèse de la sagesse

Maurice-René Simonnet. – Le problème serait simplifié si la levée de l'immunité était prononcée sans qualification préalable.

Edouard Moisan. – Peut-être, mais si l'Assemblée s'octroie le pouvoir de modifier la qualification décidée par le juge, c'est-à-dire d'apprécier elle-même le délit, elle se substitue à la Justice.

Bertrand Chautard. – J'approuve ces deux observations.

André Denis. – Je ne suis pas d'accord. L'Assemblée doit pouvoir statuer sur une disqualification décidée par le juge

si elle veut apprécier la loyauté de la Justice.

Francine Lefebvre (Seine). – Oui !

Joseph Defos du Rau (Landes). – Non, l'Assemblée n'a pas à apprécier le degré de culpabilité des inculpés. De toute façon, mieux vaudrait revenir au système d'avant-guerre : l'immunité n'était valable que durant les sessions.

Marc Scherer. – Sans doute...

André Denis. – Mais dans ces conditions l'immunité aurait-elle encore un sens ?

Francine Lefebvre. – On peut se le demander !

Henri Teitgen. – Si l'Assemblée n'apprécie rien, elle n'a rien à faire ! La qualification au moins indicative est nécessaire pour juger si les faits peuvent donner lieu sérieusement à des poursuites. Faute de pouvoir me prononcer sur la qualification des faits, je me verrais personnellement dans l'impossibilité de voter quelque demande de levée d'immunité que ce soit.

Conclusion : par 13 voix contre 11 et 4 abstentions, le Groupe MRP se prononce en faveur de la thèse numéro 2.

MARDI 12 JUILLET

à 14 heures

Réforme de la fiscalité agricole

Souvent discutée, toujours renvoyée à plus tard faute d'un accord entre le Gouvernement et sa majorité et entre les groupes de la majorité, la réforme de la fiscalité agricole revient au programme de l'Assemblée en ce mois de juillet 1949.

Le Groupe MRP y consacre sa réunion du 12 juillet.

Analysant les rapports de la Commission des Finances et de la Commission de l'Agriculture, **René Charpentier** (Marne) expose que le débat portera sans doute sur la limitation du montant global des impôts supportés par les agriculteurs et sur l'amendement du socialiste Tanguy Prigent instituant une décote pour les petits exploitants et un super-impôt sur les grosses exploitations.

Cet amendement a des partisans au Groupe MRP, notamment **Auguste Farinez** (Vosges) et **Paul Ihuel** (Morbihan). Leurs arguments : les paysans qui n'ont pas les moyens de prendre à leur service un comptable sont défavorisés par rapport aux grandes exploitations ; dans le Morbihan, des exploitations de 4 à 11 hectares font vivre de 4 à 10 personnes ; il faut donc prendre des mesures spéciales pour sauver l'exploitation familiale.

Mais il se heurte aussi à certaines objections :

- d'autres catégories professionnelles réclameraient des faveurs analogues. (**Gabriel Valay**, Bouches-du-Rhône) ;
- il couperait l'agriculture française en deux parties inégalement traitées (**René Charpentier** et **Fernand Mauroux**) ;

- il faut répartir les 5 milliards d'impôts supplémentaires agricoles sur tous les agriculteurs car, contrairement à ce que dit Auguste Farinez, les petites exploitations ont un rendement supérieur à celui des grosses (**Paul Caron**, Pas-de-Calais) ;
- Il ne faut pas créer deux catégories artificielles de paysans ; si l'on veut obtenir l'imposition des grosses exploitations, il faut supprimer tout simplement l'imposition au bénéfice réel (**Jean Terpend-Ordassière**, Isère et **Paul Caron**).

Lionel de Tinguy rapporte la dernière information officielle : considérant que les commissions départementales n'auront pas le temps d'accomplir leur tâche avant la fin de l'année, le Gouvernement est sur le point de déposer un nouveau projet tendant à proroger d'un an l'ancien système d'imposition...

A l'issue d'une réunion de la Conférence des présidents, on apprend que le débat en séance publique est fixé au 19 juillet.

MARDI 12 JUILLET

à 17 heures

La ratification du Pacte de l'Atlantique

Le débat est ouvert par un exposé de **Georges Bidault**.
Une moindre obstruction communiste. En raison de la nouvelle politique d'apparence conciliatrice de l'URSS, le Groupe communiste ne prépare pas une obstruction dure, semblable à celle qui se manifeste au Parlement italien.
Les événements qui ont conduit au Pacte. A l'époque où les gouvernements de l'Est européen s'écroulaient les uns après les autres, j'ai (Bidault était ministre des Affaires étrangères) demandé aux Etats-Unis de nous fournir les moyens nécessaires pour résister à une nouvelle agression contre les nations occidentales. Les Etats-Unis m'ont répondu sans cacher leur préférence pour la signature d'un pacte préalable.

Les garanties militaires viendront après. A ceux qui prétendent que la France ne peut accepter le Pacte de l'Atlantique avant d'avoir obtenu les garanties militaires suffisantes, il faut répondre que ce raisonnement serait valable si c'était la France qui possédait les meilleures cartes. En fait, si nous ne ratifions pas le pacte, les Etats-Unis pourront considérer cet événement comme une occasion d'économiser leurs forces et de préparer leur propre défense sans se préoccuper de celle des autres.

La neutralité ? Ce serait une lâcheté et un mensonge. La neutralité est impossible pour les nations qui sont présentes dans les cinq parties du monde. La réclamer est une lâcheté et un mensonge.

André Monteil (Finistère). – Nous devons dire que le pacte n'est encore qu'une trame dont l'efficacité dépendra des efforts communs des signataires et de nos propres exigences. Il nous faudra réagir contre une certaine stratégie américaine qui consiste à considérer l'Europe comme un champ de bataille qu'il est possible d'abandonner à l'ennemi. En outre, il ne faut pas nous cacher que les Britanniques songent avant tout à la défense du Moyen-Orient et de leurs îles. Il faut savoir aussi que les premières livraisons d'armes profiteront surtout aux Anglais... Il faut obtenir, en cas de conflit, l'intervention de tous les participants au point de la bataille.

Paul Couston (Vaucluse). – Je voudrais exposer les inquiétudes que je ressens en lisant le pacte. Je rappelle que récemment encore notre principal souci était d'éviter la cassure de monde en deux blocs. Certes, je reconnais tous les efforts qui ont été faits par notre diplomatie pour éviter cette cassure mais je crains que la ratification ne consacre définitivement ces deux blocs, ce qui serait contraire à notre morale politique et à nos engagements. De plus, en raison de notre alliance avec les Etats-Unis, nous risquons de perdre le sens de la démocratie économique et du socialisme.

Paul Boulet (Hérault). – Je constate que les positions sont déjà prises et je prévois que le pacte sera ratifié. Cependant,

ma conscience de pacifiste l'emporte et m'empêche d'être complice d'un ensemble d'événements historiques qui ont amené la France à signer le pacte. Je regrette que les efforts de Georges Bidault n'aient pas suffi pour faire naître un fort courant d'opinion qui eût été capable d'éviter la coupure du monde. Je rappelle l'échec de ma proposition de résolution invitant le Gouvernement français à préparer une rencontre Truman – Staline à Paris. Je crois que l'on désire, malheureusement, sans le dire, revenir au vieux principe de la paix armée. A mon avis, ratifier le pacte, c'est donner une procuration en blanc aux gouvernements français à venir, dont on ignore s'ils seront pacifistes ou enclins à organiser éventuellement une véritable croisade contre l'URSS. Je reconnais que la France est actuellement dans une impasse, mais je suis persuadé que la victoire vient d'être remportée par les partisans de la paix armée. A mon avis, la France aurait dû opter pour la neutralité... Je demande au Groupe MRP la permission de parler à titre personnel à la tribune pour montrer la différence qui existe entre mon raisonnement et celui des communistes.

Marcel Poimboeuf (Vosges). – En partant des principes moraux exposés par Boulet, je conteste son raisonnement. Il pense que notre idéal moral et spirituel nous commande de sauver les valeurs humaines et de les faire prévaloir. Mais, précisément, pour les sauver, il faut être capable de résister à ceux qui les menacent ; c'est pourquoi le Pacte de l'Atlantique est aujourd'hui nécessaire. En outre, la France peut prendre une grande place au sein des nations signataires du pacte et même y jouer le rôle qu'elle aurait voulu jouer si elle avait pu rester à l'écart. Le capitalisme américain est peut-être détestable, mais il est certainement moins dangereux que la négation des valeurs humaines.

Maurice Schumann (Nord). – En signant le Pacte de l'Atlantique, la France n'a pas opté pour la guerre contre la paix mais pour la sécurité de préférence à la servitude. Signer ce pacte n'est pas faire preuve de fatalisme ; c'est sa signature qui a permis la Conférence de Paris... Même après la Conférence de Moscou, en 1947, Georges Bidault s'est efforcé avec acharnement d'éviter la cassure du monde, mais cette cassure est intervenue, malgré nous, le 3 juillet 1947, lorsque le Kremlin a donné l'ordre aux démocraties populaires de refuser l'offre de l'aide Marshall... C'est parce que l'on a contraint l'URSS à mesurer les risques d'une aventure qu'elle a été amenée à la négociation... Je prends Paul Boulet à témoin lui-même : dans des occasions comme celles du Pacte de l'Atlantique, on ne peut émettre que des votes exemplaires, au sens littéral du mot ; or, si Boulet souhaite vraiment que la majorité ne ratifie pas le pacte, il doit mesurer les conséquences qu'aurait une telle décision :

- le problème allemand resterait insoluble ;
- aux Etats-Unis, les isolationnistes triompheraient ;

- l'URSS aurait les mains libres pour parfaire sa tâche dans l'Europe entière, Qu'advierait-il alors du rayonnement spirituel et moral de la France dont Paul Boulet se réclame ?
- En outre, un tel abandon conduirait au désespoir les peuples opprimés, qui attendent un allègement de leurs souffrances de notre résistance aux forces de dictature.

MARDI, MERCREDI, JEUDI 19, 20, 21 JUILLET

Réforme de la fiscalité agricole (suite)

Le débat ouvert à la réunion du Groupe le 12 juillet se poursuit les 20, 21 et 22 juillet.

Le Gouvernement a finalement renoncé à déposer un nouveau projet et il accepte que la discussion en séance publique se fasse sur le rapport de Charles Barangé adopté par la Commission des Finances avec un amendement de Lionel de Tinguy instituant un nouveau système de décote pour les petites exploitations (qui soulève moins d'objections que l'amendement Tanguy Prigent).

Les problèmes posés par cette réforme n'ont pas beaucoup évolué.

Comment concilier une aide fiscale spéciale aux exploitations familiales avec le principe de l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt ?

Comment éviter que la décision de limiter la masse globale de l'impôt agricole en 1949 à celle de 1948 n'entraîne en fait la création d'un véritable impôt de répartition ?

Comment créer un super-impôt sur les grosses exploitations sans admettre que l'on contredit le principe de l'égalité de tous les contribuables devant les règles fiscales et aussi l'esprit même de la réforme ?

La limitation arbitraire de l'impôt agricole global perd de sa justification dans la mesure où le rétablissement du revenu cadastral comme base de l'imposition sauvegarde la justice fiscale pour les contribuables.

C'est la thèse de **Gabriel Valay**, alors que **Raymond Moussu** se méfie de l'administration fiscale.

Le 19 juillet, le Groupe MRP se prononce à l'unanimité pour la décote proposée par Lionel de Tinguy.

Ce jour là, le Groupe discute en outre du statut fiscal des coopératives. La Commission des Finances fait la distinction entre coopératives dites agricoles et coopératives dites industrielles, les premières étant exonérées, les secondes ne l'étant pas. A ce sujet, **Maurice Lucas** fait remarquer qu'il est toujours facile pour l'Administration de classer n'importe quelle coopérative dans la catégorie industrielle. **René Charpentier** note que rien de solide ne pourra être fait dans ce domaine aussi longtemps que les coopératives n'auront pas de statut juridique. **Gabriel Valay** a déposé un amendement tendant à exonérer des taxes indirectes les coopératives agricoles dont l'activité se substitue à celle de leurs membres. **Raymond Moussu** se prononce pour.

Le 20 juillet, les oppositions se durcissent.

Auguste Farinez trouve la décote de Tinguy insuffisante car il laisse l'Administration évaluer arbitrairement le montant global des bénéfices agricoles. **Gabriel Valay** lui répond que la base d'évaluation de ce montant est le revenu cadastral et que les commissions départementales ne peuvent modifier ce dernier qu'en vertu d'un certain nombre de critères fixés par la loi ; et que toute contestation peut être portée pour arbitrage devant la Commission centrale d'appel. Selon **Claude Mont Mouchet** (Haute-Savoie) appuie Farinez. Ce qui amène Valay à rappeler que le revenu cadastral et la décote de Tinguy – les deux points forts du rapport Barangé – sont approuvés à la fois par les commissions des Finances et de l'Agriculture unanimes, par le Gouvernement et par la Confédération Générale de l'Agriculture...

- Moi, je n'ai pas confiance dans les commissions départementales ! enchaîne **Joseph Defos du Rau** (Landes).

En revanche, **Lucas** appuie Valay.

La discussion reprend le même jour à une seconde réunion, ouverte à 21 heures. **Clément Taillade** (Tarn) soutient de Tinguy. **Lucas** se rallie à l'amendement Valay sur la fiscalité des coopératives.

A la réunion du 21 juillet, les divergences subsistent. Des regrets aussi. L'amendement du socialiste Tanguy-Prigent a été rejeté en séance publique par une coalition MRP-Radicaux-Modérés mais un sous-amendement du radical Hugues, qui faisait partie du compromis réalisé entre MRP et radicaux pour trouver une issue au débat, a été repoussé par 281 voix contre 280 en raison de l'indiscipline de quelques députés MRP, ce qui provoque de la grogne chez **Lionel de Tinguy**.

La question de la fiscalité applicable aux coopératives complique les choses.

Conclusions : le Groupe charge ses représentants de rechercher un terrain d'entente avec les Radicaux ; se prononce pour le maintien du statu-quo dans la fiscalité des coopératives ; dans le cas où l'entente avec les Radicaux ne se ferait pas, le Groupe votera l'amendement, bien qu'il soit critiqué par Farinez et par Mouchet.

Le 22 juillet, au cours d'une brève réunion consacrée à l'ordre du jour de l'Assemblée, le Groupe décide, par 20 voix contre 4, de demander l'urgence pour **la proposition de loi Bidault relative à l'amnistie pour certains faits de collaboration**.

SAMEDI 23 JUILLET

à 14 heures

Prime de vacances au personnel de la Sécurité Sociale Ratification du Pacte de l'Atlantique

François de Menthon, président du Groupe, dit qu'il a fait ce matin même une démarche auprès d'Henri Queuille, président du Conseil, pour s'étonner que Daniel Mayer, ministre du Travail, ait homologué – sans consultation de ses collègues – l'accord intervenu entre les conseils d'administration et le personnel des caisses de la Sécurité Sociale en vue de l'octroi d'une prime de vacances.

Cette décision intervient quelques jours après un débat difficile à l'Assemblée sur l'équilibre financier de la Sécurité Sociale, au cours duquel Daniel Mayer lui-même avait promis de réduire les frais de gestion de cet organisme et, qui plus est, après un débat sur l'institution éventuelle d'une prime de vacances aux salariés, au cours duquel les groupes de la majorité s'étaient opposés courageusement à la discussion d'urgence d'une proposition communiste.

Paul Ihuel (Morbihan) insiste sur les conséquences désastreuses que cette décision ne manquera pas d'avoir sur l'opinion publique.

Maurice Finet (Seine-et-Oise) fait remarquer que les abus commis par la Sécurité Sociale ne sont pas imputables en général au personnel subalterne.

Paul Ihuel précise sa pensée : il est anormal de créer une catégorie de salariés privilégiés.

Joseph Dumas (Seine) estime que la décision du ministre, dans la mesure où elle accorde des avantages à des salariés, est bonne.

Edouard Moisan fait ressortir que la décision du ministre est légalement valable. A son avis le véritable problème se situe dans la composition des conseils d'administration, dont certains membres sont à la fois patrons et représentants du personnel.

La réunion est ensuite consacrée à la suite de la discussion visant à **ratifier le Pacte de l'Atlantique**.

Paul Couston. – Le vote de ce pacte est la consécration d'une cassure du monde que le MRP n'a pas voulue. C'est donc une décision grave à prendre au regard de notre engagement. Au surplus, nous entrons bon gré mal gré dans une sphère de l'influence américaine et nous risquons ainsi de passer à côté de notre mission.

Joseph Dumas. – Je cherche à être convaincu. Je déplore que le pacte traduise une opération anti-communiste alors que le communisme ne peut être efficacement combattu que sur le plan social.

Paul Boulet. – Je remercie le Groupe de bien vouloir se réunir pour examiner avec bienveillance les cas de conscien-

ce personnels. Je ne peux pas voter ce pacte, qui nous place de nouveau dans l'ornière de la paix armée. En outre, voter ce pacte c'est donner une procuration en blanc à tous les gouvernements futurs, dont nous ignorons les intentions.

Fernand Mauroux. – Je regrette que la France ait manqué à la Libération, faute d'une politique d'austérité, la chance qui lui était offerte d'être indépendante. Aujourd'hui, les jeux sont faits et notre dépendance économique, dont nous sommes responsables, nous condamne à la dépendance militaire.

Raimond Roques (Haute-Garonne). – Je sympathise avec les scrupules de conscience de Boulet car je suis comme lui un spiritualiste intransigeant, adversaire de toute violence, mais cela ne m'empêche pas de penser qu'il faille adapter son attitude aux circonstances. En février 1947, Bidault, devant le Groupe MRP, se déclarait hostile à une entente occidentale, dans le but, précisément, d'éviter une cassure du monde. Si l'attitude de Bidault a varié par la suite c'est évidemment pour des raisons péremptoires et décisives. A ceux de nos amis qui craignent que le Pacte de l'Atlantique ne nous soumette au capitalisme américain, je fais remarquer que les adversaires les plus déterminés du pacte aux Etats-Unis sont dirigés par le sénateur Taft, réactionnaire par excellence.

Paul Gosset (Nord). – Le mouvement de l'Europe vers le progrès social est actuellement entravé par l'Union soviétique. Notre devoir est donc de constituer une Europe forte, capable de se défendre, afin de poursuivre cette marche vers le progrès social.

Georges Bidault. – Pendant l'année qui a suivi la Conférence de Moscou, les libertés publiques ont été perdues dans six Etats de l'Europe centrale. La situation était devenue si critique que j'ai dû demander aux Etats-Unis les moyens militaires nécessaires pour assurer la sécurité de la France. Mais les Etats-Unis ne voulaient pas s'engager avant la signature d'un traité d'alliance. C'est pourquoi le Pacte de l'Atlantique est devenu une nécessité ; mais il n'est pas suffisant : l'aide militaire devra suivre... L'URSS ne veut peut-être pas la guerre mais, en tout cas, elle est en guerre permanente avec la liberté.

L'orateur raconte ensuite une série d'anecdotes qu'il a rapportées de son voyage à Moscou ; elles prouvent l'acharnement de l'Etat soviétique à briser toute liberté humaine. Se déclarer hostile au Pacte de l'Atlantique par amour pour la paix, poursuit-il, c'est accepter la défaite et l'esclavage, sans résistance.

La suite du débat est renvoyée au 25 juillet.

LUNDI 25 JUILLET

à 14 heures

Ratification du Pacte Atlantique.

N.B. Au moment de la signature du Pacte de l'Atlantique Nord (c'est son nom officiel, tel qu'il est écrit dans le texte), on dit effectivement "Pacte de l'Atlantique"; puis peu à peu, à l'usage, on dit de plus en plus souvent "Pacte Atlantique."

Maurice Guérin. – Nos amis qui n'acceptent pas le pacte ont l'air d'oublier que la France n'est pas responsable de la casure du monde.

François de Menthon. – Je rappelle que cette réunion est consacrée au problème de la discipline de vote dans le scrutin de ratification.

Abbé Gau (Aude). – Je voterai contre la discipline de vote, pour permettre à Paul Boulet de voter selon sa conscience.

Germaine Peyroles. – Je me déclare en faveur de la discipline de vote, pour éviter que les membres du Groupe ne se présentent devant leurs militants avec des positions divergentes.

Hachémi Benchennouf (Constantine). – Je suis favorable à la discipline de vote.

Raymond Moussu (Indre-et-Loire). – Oui à la discipline. Ceux qui seront absents au moment du scrutin seront encore plus coupables que ceux qui voteront contre.

Francisque Gay (Seine). – Je suis moi aussi favorable à la discipline. Tout en regrettant une politique basée sur des systèmes d'alliances, je constate que tous les autres systèmes laissent la France désarmée et isolée devant un agresseur éventuel... J'insiste sur la nécessité de constituer rapidement une Europe forte, qui permettra un jour de revenir sur cette politique dangereuse mais inévitable aujourd'hui.

Jean Cayeux (Seine). – Oui à la discipline. Il faut accepter les séparations même douloureuses pour maintenir l'unité du Groupe et du Mouvement.

Jean Catrice (Nord) et **Joseph Sigrist** (Bas-Rhin). – D'accord!

Paul Boulet. – Je ne peux pas renier ce qui a fait l'essentiel de ma vie politique.

Marc Scherer. – Tout système politique totalitaire mène à la guerre en dépit de la volonté des hommes. En conséquence, nous devons éviter d'exposer notre civilisation à un péril mortel. Tant que l'Europe n'est pas faite, ce péril subsiste.

Albert Gortais, secrétaire général adjoint du MRP. – Le MRP est hostile à la politique des alliances mais plus encore à la guerre. Si un acte analogue au Pacte Atlantique avait existé en 1939, la guerre aurait sans doute été évitée... Je fais appel à la discipline de vote, qui exprimera la volonté unanime du Mouvement.

Georges Bidault. – La force est nécessaire pour faire triompher la justice. Nous venons d'en avoir un bel exemple avec le pont aérien qui a sauvé Berlin... S'agissant de la discipline de vote, je fais remarquer qu'un cas de conscience n'est pas obligatoirement un cas de conscience individuel. Dans un domaine aussi important, il est inconcevable que les membres du Groupe se séparent. A l'extrême rigueur, il est permis d'être absent mais en aucun cas il n'est possible d'être hostile.

A la fin de la réunion, on évoque la prime de vacances allouée au personnel des caisses de la Sécurité Sociale. Le Groupe approuve l'intervention qu'Edouard Moisan a faite à la tribune ; cependant, à la demande de l'Abbé Gau, de Philippe Farine et de Joseph Dumas, il décide de ne pas publier le communiqué préparé par Moisan, afin de ne pas rompre les ponts sur ce sujet avec la SFIO.

Le vote sur la discipline est renvoyé au lendemain.

MARDI 26 JUILLET

à 14 heures

Prix du blé, prix du charbon

François de Menthon annonce qu'il est possible que le MRP obtienne un cinquième siège de suppléant à l'Assemblée Consultative Européenne à la suite du refus des députés RPF d'accepter les propositions que leur a faites la Conférence des présidents.

Il expose les délibérations que le Conseil politique du Groupe a eues sur le prix du blé.

Jean Catrice, évoquant les contacts qui sont pris avec le président du Conseil, réclame une baisse des prix industriels. Cette baisse est lente à venir en raison des entraves qui proviennent surtout des entreprises nationales. Antoine Pinay et Robert Lacoste, dit-il, ont reconnu la possibilité d'abaisser de 300 francs le prix de la tonne de charbon, mais ils n'ont pris aucune mesure en ce sens.

Auguste Farinez (Vosges) dit que le MRP doit rester ferme sur le prix du blé.

Le Groupe l'approuve.

Pacte Atlantique : le Groupe MRP prononce la discipline de vote pour ses membres

Pierre-Henri Teitgen. – Il n'y a plus le choix pour les membres du Groupe. En effet, la neutralité de la France est actuellement inconcevable. En cas d'invasion de la France

par les Russes, nous serions en guerre avec les Etats-Unis pour n'avoir pas su défendre notre neutralité. Et si cette invasion ne se produisait pas nous serions en guerre avec l'URSS, qui pourrait éventuellement nous accuser de n'avoir pas su défendre la neutralité des bases de Dakar et de Bizerte dont les Etats-Unis, de toute évidence, s'empareraient un jour... Du point de vue intérieur, le choix est impossible : il ne s'agit pas de choisir entre le capitalisme et le communisme mais entre la liberté et la servitude.

Marcel Poimboeuf (Vosges). – Ceux de nos amis qui s'absentent volontairement dans le scrutin seront plus coupables que ceux qui voteront contre.

André Denis (Dordogne). – Contrairement à ce que nous dit Pierre-Henri Teitgen, je pense qu'il subsiste un choix. Prenant ma décision personnelle comme exemple, j'estime qu'un ralliement volontaire au pacte serait préférable à un ralliement provoqué par une mesure de discipline. Devant un événement historique aussi important, chaque élu de la Nation doit pouvoir prendre en toute liberté ses risques et ses responsabilités afin qu'il ne puisse se couvrir un jour de la discipline de vote pour excuser son geste. Je demande donc que la discipline de vote ne soit pas décidée.

Douala Manga Bell (Cameroun). – Je voterai contre le pacte et je me prononce contre la discipline de vote.

Raimond Roques (Haute-Garonne). – Nous devrions nous incliner devant les cas de conscience individuels au nom de la liberté. Je suis hostile à la discipline de vote.

Joseph Dumas. – Je voterai pour le pacte parce qu'il assure

aussi la défense de la liberté syndicale. Mais je demande au Groupe de comprendre les cas de conscience individuels et de ne pas décider la discipline.

Maurice Schumann. – Je propose que Joseph Dumas intervienne au nom du Groupe en séance publique pour expliquer qu'effectivement le pacte sauvegarde la liberté syndicale.

Le Groupe donne son accord.

Georges Bidault. – Il est devenu impossible de gouverner le

monde sans se placer dans le refuge d'une force protectrice. En outre, les nécessités de la vie politique obligent à prendre des décisions collectives. Sur le Pacte Atlantique, il est impossible que le Groupe MRP se sépare. Il ne s'agit pas aujourd'hui de cas individuels mais d'un test sur la cohésion du Mouvement. En se prononçant pour la discipline de vote, le Groupe préférera sauvegarder son unité que de permettre à un individu isolé de se tromper sans risque.

JEUDI 28 JUILLET

à 10 heures

Prime de vacances au personnel des caisses de la Sécurité Sociale (suite)

François de Menthon soumet aux délibérations du Groupe un accord provisoire intervenu entre les présidents des groupes de la majorité, à l'issue d'un entretien avec Henri Queuille, président du Conseil :

1° La prime de vacances au personnel des caisses de la Sécurité sociale n'est accordée que pour 1949.

2° Le taux des cotisations que l'Administration verse à la caisse de retraite du personnel des caisses de Sécurité sociale sera ramené de 4% à 1%, ce qui entraînera une économie globale de 450 millions de francs environ sur les frais de gestion de la Sécurité sociale.

3° La convention collective homologuée par Daniel Mayer, ministre du Travail, expirera lors de la promulgation de la loi que le Parlement aura votée à la fin de l'année concernant le statut du personnel de la Sécurité sociale.

Fernand Bouxom (Seine). – Cette transaction n'empêchera pas le développement des conflits sociaux déclenchés par la décision de Daniel Mayer.

Joseph Dumas. – Je trouve illogique que la Sécurité sociale puisse distribuer ses bénéfices à son personnel alors que les autres entreprises ne peuvent pas le faire.

Charles Viatte (Jura). – La décision de Daniel Mayer est indéfendable. Il s'agit d'un problème de salaires et non pas de Sécurité sociale. Je ne parviens pas à comprendre le geste du ministre du Travail. Le problème technique et social reste entier.

Germaine Poinso-Chapuis (Bouches-du-Rhône). – Le vote d'un statut du personnel de la Sécurité sociale n'est pas incompatible avec l'autonomie des caisses. Je regrette qu'un ministre ait pris une décision engageant toute la politique économique d'un gouvernement sans prendre l'avis de ses collègues. Autre observation : si la Sécurité Sociale réalise des bénéfices, sa conception voudrait qu'elle les répartisse entre les assurés sous forme de diminution des cotisations.

Pierre Abelin (Vienne). – Je veux parler de la situation difficile des artisans, des petites entreprises, des agriculteurs, des salariés : la décision de Daniel Mayer crée de la façon la plus inopportune un sérieux danger inflationniste ; la faiblesse du Gouvernement dans son action sur les prix industriels ne fait d'ailleurs qu'aggraver ce danger. En outre, la décision du ministre est contraire à l'intérêt des salariés, qui est le retour aux conventions collectives. Si la prime de vacances devait être généralisée sous la pression des mouvements sociaux, de nombreuses petites entreprises se trouveraient dans une situation intolérable.

Charles Barangé (Maine-et-Loire). – La décision de Daniel Mayer est tout à fait inopportune, certes, mais le MRP doit avoir une conception collective de l'intérêt public : s'il provoquait la crise, le problème technique et social resterait entier et l'aventure ne profiterait qu'aux partis de droite et en

particulier à Paul Reynaud. Une crise politique aujourd'hui serait une crise d'inflation et une crise sociale qui n'auraient pour effet que de compliquer les difficultés actuelles.

Jean Catrice. – Nous devrions dénoncer toutes ces décisions socialistes qui sont systématiquement orientées vers la consolidation d'une forteresse du parti au sein des fonctionnaires et des para-fonctionnaires.

Marcel Poimboeuf. – Le Gouvernement devrait profiter des vacances pour éviter les conséquences de ce geste inopportun et le MRP devrait se contenter, pour le moment, de faire des réserves.

Louis Martel (Haute-Savoie). – Eviter la crise, oui, mais ne pas hésiter à censurer publiquement le geste inopportun du ministre du Travail.

Francine Lefebvre (Seine). – Dégageons le MRP de cette aventure mais ne provoquons pas une crise, dont les frais seraient supportés comme toujours par les mêmes victimes.

Abbé Albert Gau (Aude). – Le problème de la prime de vacances étant désormais posé, qu'on le veuille ou non, le Gouvernement doit trouver tout de suite les solutions ; s'il ne le fait pas, il devra les accepter à l'automne prochain sous la pression des grèves.

Henri Meck (Bas-Rhin). – Il ne serait pas sage d'ouvrir une crise sur cet incident. Il est en effet impossible à l'heure actuelle de constituer une nouvelle majorité en nous séparant des socialistes, surtout après les décisions que nous avons prises à notre Congrès de Strasbourg. Mieux vaudrait attirer de nouveau l'attention du Gouvernement sur la nécessité de réduire les super-bénéfices des trusts.

Pierre Mouchet (Haute-Savoie). – Nous devons réclamer que la décision de Daniel Mayer soit annulée jusqu'à la rentrée parlementaire d'octobre afin de permettre au Parlement d'en délibérer.

Robert Buron (Mayenne). – Trois problèmes dominent la situation et leur solution deviendrait plus difficile en cas de crise :

- 1° les prix agricoles,
- 2° la trésorerie et l'alignement monétaire,
- 3° l'agitation sociale.

Dans ces conditions, il est nécessaire que le porte-parole du Groupe intervienne fermement dans le débat et rappelle au président du Conseil l'importance de ces problèmes.

Jacques Fonlupt-Espéraber (Haut-Rhin). – Le fond de la question, c'est simplement que nous sommes le 28 juillet. Contentons-nous de montrer à la prochaine occasion que nous sommes las des mesures incohérentes.

Robert Prigent (Nord). – La véritable solution réside dans la libération des salaires. Toutes les mesures fragmentaires du genre de celle dont on discute en ce moment sont inefficaces, pour le moins.

Pierre-Henri Teitgen. – Une crise à l'heure actuelle amènerait un gouvernement axé davantage à droite. Comme il s'agit

de faire face à des difficultés venant de la gauche, la solution qui consisterait à ouvrir une crise est injustifiable.

JEUDI 28 JUILLET

à 14 heures

Apéritifs à base d'alcool. Situation politique. Prix du blé

Abbé Albert Gau (Aude). – Voici pourquoi j'ai été amené à défendre un rapport sur les apéritifs à bas degré alcoolique devant la Commission des Boissons...

François de Menthon. – les Indépendants et le PRL maintiennent leur hostilité à la décision de Daniel Mayer sur la prime de vacances au personnel des caisses de la Sécurité Sociale en dépit de la solution transactionnelle acceptée par leurs représentants au Gouvernement... En cas de démission de ceux-ci, Henri Queuille accepterait de remanier son cabinet.

Paul Gosset (Nord). – Il est regrettable que l'on confonde solidarité gouvernementale et solidarité avec les socialistes. Henri Queuille devrait avoir le pouvoir de se séparer de son ministre du Travail.

Georges Coudray (Ille-et-Vilaine). – Oui !

Fernand Mauroux (Gers). – La baisse des prix industriels sera entravée par la prime de vacances dont les chefs d'entreprise craignent l'extension.

Jean-Jacques Juglas (Seine). – J'approuve Gosset.

François de Menthon. – Je rappelle que le Groupe MRP a très clairement exposé sa position par la voix d'Edouard Moisan à la tribune de l'Assemblée et qu'il a recueilli l'approbation de l'ensemble des députés, à l'exception des communistes et d'une partie des socialistes.

«La discussion d'aujourd'hui doit être ramenée à ses justes proportions. M. le ministre du Travail nous dit qu'il est prêt à homologuer tout accord analogue à celui qui vient d'être conclu pour le personnel de la Sécurité Sociale, à condition que ces accords n'aient aucune incidence sur les prix de revient. Mais la Sécurité Sociale ne saurait, en aucune façon, être assimilée à une entreprise industrielle ou commerciale et je ne crois pas que la mesure qui vient d'être prise soit de nature à la servir ni à encourager ses défenseurs à continuer à la défendre.

«C'est le Parlement qui fixe les prestations et les cotisations. Or, il est certain que toute augmentation des frais de gestion aura une conséquence sur les prestations.

«D'autre part, si pour l'instant il n'est question que du régime général, vous aurez demain à examiner des revendica-

tions analogues de la mutualité agricole sans parler de celles du commerce et de l'industrie. Et ceci est très grave.

«Le Gouvernement envisage un retour à la libre discussion des salaires ; les accords actuels constituent pour lui des tests. Mais peut-on raisonnablement penser que, dans l'hypothèse d'un retour à la liberté des salaires, il ne faudra pas prévoir un régime spécial pour le personnel de la Sécurité Sociale, quand la majorité des membres des conseils d'administration sont des représentants des salariés, donc du personnel lui-même.

«Rompre la solidarité actuelle des salaires, c'est préparer le retour à la liberté dans les plus mauvaises conditions.

«C'est pourquoi le Conseil politique du MRP m'a chargé de dire à l'Assemblée qu'il était étonné des conditions dans lesquelles l'accord est intervenu et qu'il demandait au Gouvernement d'user de tous ses pouvoirs pour éviter une augmentation des frais de gestion.

«L'émotion suscitée par votre déclaration, M. le ministre du Travail, montre bien que celle-ci n'est pas de nature à faciliter la tâche des hommes qui veulent continuer à défendre une institution indispensable au pays».

Gabriel Valay (Bouches-du-Rhône). – La Commission de l'Agriculture est divisée sur le prix différentiel du blé : des textes proposés par les socialistes et les communistes ont été repoussés grâce au vote des commissaires MRP et paysans, ces derniers espérant toutefois une transaction. Pour garder une majorité, je propose la transaction suivante :

«5% seront retenus sur chaque quintal de blé pour être redistribués entre les producteurs d'une façon inversement proportionnelle au rendement ; si le Gouvernement fixe le prix du blé à moins de 2700 francs, le montant de cette redistribution incombera au Trésor.»

Le Groupe donne son accord et décide la liberté de vote.

Au sujet du système des immunités parlementaires, **Jacques Fonlupt-Espéraber** (Haut-Rhin) prend position en faveur du texte du Conseil de la République de préférence au texte de l'Assemblée Nationale.

Henri Teitgen l'approuve. Le Groupe donne son accord.

JEUDI 28 JUILLET

à 18 heures

La situation politique

François de Menthon. – Le président du Conseil a reçu la démission de quatre ministres modérés mais il a ensuite réussi à les convaincre de revenir sur leur décision.

Solange Lamblin (Seine). – Évitée au sein du Gouvernement, la crise persiste à l'Assemblée Nationale.

Charles Viatte (Jura). – Je crains que les modérés, auteurs de

cette opération, n'en soient les seuls profiteurs.

Jean Cayeux (Seine). – Que fera le Gouvernement devant les nouvelles revendications ?

François de Menthon. – Je suis décidé à m'y opposer.

Joseph Dumas (Seine). – Je propose que notre ami Duquesne, auteur d'une proposition de résolution sur les

primes de vacances, demande, à titre personnel, à Daniel Mayer d'accorder une prime à tous les salariés. Cette procédure aurait l'avantage de faire mesurer au ministre les conséquences de sa décision.

Pierre Schneider (Marne). – A une question qui m'est posée par **Maurice Guérin** (Rhône), je répons que les ministres MRP n'ont pas caché leur mécontentement au conseil des ministres.

Charles Viatte. – Je propose de rédiger un communiqué.

Charles Barangé (Maine-et-Loire). – A mon avis, la meilleure tactique reste le silence. Personne n'est gagnant dans cette

affaire ; les modérés surtout n'ont pas à s'en réjouir : ils abandonnent aujourd'hui leurs positions d'hier.

Sur proposition d'**Edouard Moisan**, le Groupe décide de ne pas publier de communiqué.

Edouard Moisan. – La SFIO perdra finalement la face devant ses militants en refusant l'extension de la prime.

Georges Coudray. – Pas d'accord avec Barangé ! Le Groupe MRP doit intervenir dans le débat en séance publique.

Après des observations de **François de Menthon** et de **Lionel de Tinguy**, le Groupe décide à la majorité de rester silencieux en séance.

VENDREDI 29 JUILLET

à 14 heures

Après un exposé de **François de Menthon** sur la situation politique, qui n'a pas sensiblement changé depuis la veille, le Groupe confirme sa décision de ne pas intervenir dans le débat qui va s'ouvrir en séance.

C'est la 64e réunion du Groupe depuis le début de l'année 1949 et la dernière de la session.

Dans nos archives

EXTRAIT D'UNE BROCHURE DIFFUSÉE PAR LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU MRP EN 1951 ET INTITULÉ " ORIGINES ET MISSION DU MRP "

NOUS SOMMES ENGAGÉS DANS UN COMBAT HISTORIQUE

L'APPARITION du Mouvement Républicain Populaire en 1944 et le rôle capital qu'il a joué depuis lors dans l'opinion, au Parlement et au Gouvernement, ont profondément modifié la situation politique de la France telle qu'elle apparaissait depuis les origines de la III^e République.

Cet événement décisif n'a pas surgi au hasard. Son explication se trouve :

— d'une part dans la naissance et le développement progressif d'un courant démocratique d'inspiration chrétienne à partir de 1830 ;

— d'autre part dans le conflit de civilisations qui a caractérisé la guerre de 1939-45 et dans la signification politique et humaine du combat de la Résistance qui a ouvert la voie à la IV^e République.

Il importe que tous ceux qui militent dans la vie politique soient pleinement conscients et informés de cette évolution d'un siècle d'histoire politique de la France, du rôle qu'y ont joué d'abord les premiers pionniers de nos idées, ensuite les fondateurs du Mouvement proprement dit. La mission qui incombe à la génération actuelle en apparaît d'autant plus claire et décisive. Il faut savoir situer les événements immédiats dans le cadre du passé et des perspectives d'avenir, ne pas se laisser étourdir par certains succès spectaculaires ni

abattre par certains échecs locaux ou passagers. Il faut nous rendre compte que nous sommes engagés corps et âme dans un combat historique, le combat de plusieurs générations, dont l'objet est de donner à la démocratie, en France et dans le monde, toute sa portée humaine : combat pour la liberté, la justice et la paix entre les hommes par une transformation des structures et de la législation, mais aussi par le progrès de la formation civique des Français.

Ceux qui ont cru en 1945 que le M.R.P. était une opération éphémère, ceux qui annoncent depuis lors à chaque consultation électorale sa disparition n'ont rien compris à l'histoire. L'évolution des choses qui est en cours s'est préparée, se poursuit, et devra se développer en dépit des prétentions de ces prophètes ignorants. Mais il n'en est pas moins évident pour nous qui ne croyons pas au déterminisme (c'est-à-dire au déroulement automatique et aveugle de l'histoire) mais qui avons foi dans la liberté humaine et dans son influence sur les événements, que le triomphe de l'idéal qui nous anime dépend pour une large part, à tout moment, de la conviction persévérante et de l'ardeur dans la lutte de tous ceux qui militent pour la cause.

LA IV^o

Il est de bon ton, aujourd'hui, de tomber à bras raccourcis sur la IV^o République, qui aurait eu, paraît-il, tous les défauts !

Sous ce régime, qui a eu en charge la France appauvrie de l'après-guerre, on n'avait pas un pays coupé en deux blocs, trois millions de chômeurs, des affaires politico-financières, et les banlieues étaient calmes.

Et tout cela malgré les grévistes, les communistes, les gaullistes et les poujadistes.

André DELAPIERRE

APRÈS LE CONGRÈS NATIONAL DU MRP À TOULOUSE EN MAI 1948

Voici l'éditorial de Jean Texcier dans "Combat" (numéro du 11 mai 1948), dirigé par Claude Bourdet.

Une tête froide, mais un cœur qui bat

par Jean TEXCIER

LE M.R.P. a tenu un beau congrès à Toulouse. Pour un parti qui, aux élections municipales dernières, a connu une défaite, il se porte moralement fort bien. Ce n'est pas tant le fait d'être à la direction du Gouvernement qui lui donne cette allure de grand parti soucieux de ses responsabilités propres et soucieux de l'intérêt public, mais c'est cette franchise dont il sait faire preuve et ce goût qu'il a de regarder les difficultés en face.

Il est bien certain que son dernier échec électoral et le passage d'une grande fraction de sa clientèle politique au R.P.F. ont constitué pour le M.R.P. non pas un désastre mais bien une épuration nécessaire. Car les démocrates - chrétiens d'avant guerre, ceux que nous avons connus si courageux et si ardents dans la clandestinité, s'étaient, à la Libération, trouvés un peu noyés dans cette foule d'adhérents qui, venant des milieux réactionnaires et cléricaux, n'acceptaient pas sans réserve la politique hardiment sociale et républicaine de ceux qui étaient les jeunes chefs d'un Mouvement revendiquant l'honneur d'être, lui aussi, l'avant-garde de la démocratie. Beaucoup de dévots confinés, qui n'acceptent point de séparer l'Eglise du modérantisme — sinon de la réaction pure — et pour qui la République sentira toujours le fagot ; beaucoup de croyants sincères qui, s'en tenant à la tradition des « bonnes œuvres » et de la charité, se méfient d'un prolétariat organisant sa défense au nom de la seule jus-

tice ; beaucoup de « bien-pensants » ont quitté le M.R.P. pour le Rassemblement du Peuple Français où ils retrouvent cette bonne odeur de patronage et de corporatisme, cette mystique du « bon patron » et du « bon ouvrier » qui permettent de nier l'existence des problèmes posés par l'évolution capitaliste.

Ils sont partis, tous ceux dont les réserves grincheuses et les timidités autoritaires paralysaient l'élan d'un Mouvement qui tente de réconcilier, non pas l'Eglise et la République — ce n'est point son affaire — mais les démocrates croyants et incroyants en leur montrant qu'ils marchent du même pas sur les mêmes chemins.

Ce qui a fait la vie du congrès de Toulouse, c'est cette chaleur dont a fait preuve une assemblée d'hommes qui, suivant le mot de Georges Bidault, entendent cependant garder la tête froide. Ce qui a fait la beauté de ce congrès ce sont, non seulement les interventions de militants, mais celles de tous les chefs du jeune Mouvement qui n'ont pas craint de venir, à tour de rôle, dire courageusement le fond de leur pensée. Mais c'est aussi l'accueil enthousiaste fait aux camarades qui travaillent au Gouvernement et au parti, par la foule des congressistes.

C'est tout de même une récompense, quand on se trouve sur la brèche et dans des circonstances difficiles, de se sentir soutenu par une ardeur unanime alors que, trop souvent, il suffit d'être à un poste en vue pour aussitôt s'attirer des critiques et faire naître des soupçons.

L'exemple du M.R.P., qui ne connaît pas de lassitude et ne veut point connaître d'amertume, ne peut pas être perdu.

Une tête froide, oui sans doute, mais un cœur qui bat. Une raison et une amitié, victorieuses des épreuves.

Ami lecteur,

ATTENTION !

Dernier appel à l'adresse de nos amis qui n'ont pas eu le temps de dépouiller tout leur courrier reçu pendant les vacances...

Il est possible que vous ne receviez plus le bulletin "Le MRP vous parle !" à partir du prochain numéro. Si c'est le cas, ne vous en étonnez pas !

C'est que vous faites partie des amis à qui nous faisons le service du bulletin sans savoir si celui-ci les intéresse encore ; il s'agit en effet de ceux qui n'ont payé leur abonnement que de façon irrégulière ou ne l'ont pas payé du tout depuis de nombreuses années (l'année du dernier paiement figure sur l'étiquette d'expédition).

Ne sont pas concernés par cet avis les abonnés à titre gracieux, en nombre réduit, que nous sélectionnons en raison du rôle particulier qu'ils peuvent jouer en faveur de la mémoire du MRP, notamment les historiens, les producteurs d'émissions historiques dans les médias, les enseignants...

Qu'on le comprenne bien : nous n'avons pas les moyens matériels de faire des rappels individuels à ceux de nos amis qui nous oublient, involontairement ou non. Donc, à partir du numéro 83 (le suivant de celui-ci), la liste de nos abonnés sera mise à jour.

BULLETIN DE COTISATION ET D'ABONNEMENT 1999

- COTISATION À l'Amicalme du MRP et abonnement
au bulletin "Le MRP vous parle !" 200 F

- Cotisation seule : 120 F

- Abonnement seul : 100 F

Rayer les mentions inutiles

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Téléphone : _____

Paiement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : **Amicale du MRP.**

Prière d'adresser le bulletin et le chèque à : Amicale du MRP 133 bis rue de l'Université 75007 Paris

LE M.R.P. VOUS PARLE - Directeur de la Publication : Jacques MALLET

Commission paritaire de presse N° AS 65-465

IMPRIMERIE : SIMEDIAT - CIRCULAIRES COULON 01.42.36.08.15